



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Département des Relations Extérieures
et de la Coopération

La politique extérieure de la Principauté de Monaco en 2015

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
LA PRESENCE INTERNATIONALE DE MONACO	8
1. La représentation diplomatique et consulaire	8
1.1. Le corps Diplomatique des puissances étrangères accrédité à Monaco.....	8
1.2. Le Corps Diplomatique monégasque accrédité près les Puissances Etrangères et représentant Monaco au sein des Organisations Internationales	8
1.3. Le Corps Consulaire étranger nommé en Principauté de Monaco.....	9
1.4. Le Corps Consulaire de la Principauté de Monaco à l’Etranger.....	9
2. Les activités bilatérales.....	10
2.1. En Europe.....	10
a. Les relations avec la France.....	10
La Commission chargée des questions locales de coopération transfrontalière.....	12
La Commission de coopération franco-monégasque.....	12
La Signature de la Convention-cadre de partenariat avec la Métropole de Nice Côte d’Azur dans le domaine du numérique.....	13
La Commission mixte de sécurité sociale	13
b. Les relations avec l’Italie.....	14
c. Les relations avec les autres pays d’Europe	15
Andorre	15
Saint- Marin.....	15
Saint Siège	15
Belgique / Mission auprès de l’Union Européenne	16
Luxembourg	16
Pays Bas.....	17
Confédération Helvétique / Mission auprès de l’Office des Nations unies Genève	17
Liechtenstein.....	17
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	17
Espagne.....	18
Allemagne.....	19
Autriche / Mission auprès des Nations Unies à Vienne	19
Pologne	20
Russie	20
2.2. En Amérique	21
Etats Unis.....	21
Canada	22
Mission auprès de l’Organisation des Nations Unies à New York	22

2.3. En Asie/Pacifique	22
Chine	22
Australie	23
République du Kazakhstan.....	23
Japon	24
3. Les activités multilatérales : préservation de la paix et de la sécurité internationales, sauvegarde des droits de l’homme.	25
3.1. Les principaux conflits et zones d’instabilité	25
a. La situation au Proche et au Moyen-Orient	25
Le conflit en Syrie.....	25
Le conflit israélo-palestinien.....	26
b. La situation en Afrique	26
Situation au Burundi	26
Situation en République Centrafricaine	27
Situation au Mali.....	27
c. La situation en Europe : le conflit ukrainien.....	27
3.2. La lutte contre le terrorisme.....	28
3.3. Des migrations de grande ampleur	30
a. La crise des réfugiés.....	30
b. L’initiative Nansen : les « réfugiés climatiques ».....	31
3.4. La réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies.....	31
a. Etat des lieux des négociations intergouvernementales	31
b. Initiative française en faveur d’un encadrement du droit de véto.....	32
c. Adoption d’un Code de conduite en cas d’atrocités de masse.....	32
3.5. Les actions menées en 2015 en faveur de la prévention des génocides	32
3.6. Le renforcement du droit international humanitaire	32
LES POLITIQUES EXTERIEURES SECTORIELLES	34
1. La politique européenne : négociation d’un accord avec l’union européenne.....	34
2. La politique économique.....	35
2.1. En matière fiscale	35
a. Forum Mondial de l’OCDE	35
b. Publication des notations lors du sommet du G20 à Ankara en septembre 2015	35
c. Réseau d’accords sur la fiscalité	35
d. TAXUD.....	36
2.2. L’Accord monétaire avec l’Union européenne.....	36
2.3. Les sanctions financières internationales.....	37
2.4. Les activités de coopération internationale du service d’information et de contrôle sur les circuits financiers (SICCFIN).....	38

a.	Les visites de cellules de renseignements financiers (CRF) étrangères à Monaco	38
b.	Les demandes reçues / adressées aux CRF étrangères	38
c.	Participations au Groupe Egmont, Comité MONEYVAL et GRECO.....	39
2.5.	Accord de coopération avec l'Office Européen des Brevets.....	39
3.	La coopération au développement.....	40
3.1.	Les pays d'intervention	41
3.2.	Les modalités d'intervention.....	41
3.3.	Les domaines d'intervention	41
a.	La coopération dans le domaine de la santé	42
b.	La coopération dans le domaine de l'éducation	43
c.	La coopération dans le domaine de l'insertion socio-professionnelle des personnes vulnérables.....	43
d.	La protection civile.....	44
3.4.	Les autres types d'intervention	44
a.	L'aide humanitaire d'urgence.....	44
b.	Le partenariat avec les OSI monégasques	44
c.	Les collectifs monégasques	45
Monaco Collectif Humanitaire	45	
Monaco Collectif Haïti	45	
d.	Le programme de volontariat	46
3.5.	La sensibilisation et l'éducation au développement.....	46
a.	Partenariat entre le Gouvernement et Sciences Po Paris, Campus Moyen-Orient Méditerranée à Menton.....	46
b.	Festival de courts métrages Le Temps Presse	46
4.	La promotion du développement durable, la préservation de l'environnement.....	46
4.1.	Le développement durable	47
a.	Conférence sur le financement du développement.....	47
b.	Adoption des Objectifs de développement durable.....	47
c.	Forum des Jeunes de l'UNESCO	48
4.2.	La lutte contre les changements climatiques.....	48
a.	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	48
COP21 : Adoption de l'Accord de Paris	48	
Contribution en faveur du Fonds Vert pour le Climat.....	49	
b.	Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.....	49
4.3.	Les Mers et Océans	49
a.	3 ^{ème} Atelier international sur les impacts socio-économiques de l'acidification des océans	49
b.	Journée mondiale de l'Océan	50
c.	La Commission océanographique intergouvernementale.....	50

d.	L'Autorité internationale des fonds marins	51
e.	Renforcement des capacités et promotion d'activités concourant à la gestion durable des mers et océans.....	51
f.	Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies.....	51
4.4.	L'Eau	51
4.5.	La Biodiversité.....	52
a.	Réunion Consultative du Traité sur l'Antarctique	52
b.	Monaco assessment.....	52
4.6.	La politique environnementale régionale	53
a.	En Méditerranée	53
	Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS).....	53
	Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée	53
	Accord Pelagos	53
	Accord RAMOGE.....	53
b.	En Europe.....	54
	Union Internationale pour la Conservation de la Nature	54
	Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe.....	54
c.	En Amériques et Caraïbes.....	54
d.	Pacifique et Océan Indien	55
5.	La protection et le respect des droits de l'homme et les questions connexes	56
5.1.	Le suivi des engagements internationaux	56
a.	Au Conseil de l'Europe.....	56
	Election d'un nouveau Juge à la Cour européenne des droits de l'homme	56
	Sortie de la procédure de post-suivi de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe.....	56
	Elaboration du 3 ^{ème} rapport de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI).....	56
	Soutien financier	57
b.	Au sein de l'Organisation des Nations Unies	57
5.2.	La protection des personnes vulnérables : droits des enfants, des femmes et des réfugiés.....	57
a.	Suivi des travaux des Organisations internationales.....	57
b.	Accueil de manifestations	58
c.	Soutien financier en faveur de programmes multilatéraux	58
d.	Protection des réfugiés	58
5.3.	La santé : l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)	59
	Conseils exécutifs	59
	68 ^{ème} Assemblée mondiale de la santé.....	59

2 ^{ème} réunion de Haut Niveau des petits Etats d'Europe pour la mise en place du Plan Santé 2020	59
65 ^{ème} session du Comité Régional de l'OMS pour l'Europe.....	59
5.4. La promotion de l'éducation et de la culture.....	60
a. Signature d'un accord-cadre de coopération avec l'UNESCO	60
b. Suivi des manifestations internationales	60
5.5. Le sport.....	61
CONCLUSION	62
ANNEXE I - Voyages officiels et déplacements à l'étranger de SAS le Prince.....	63
1. En Europe	63
a. Visite d'Etat de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco en République tchèque du 8 au 10 avril 2015.	63
b. Déplacement de S.A.S. le Prince Souverain à la Cité Internationale Universitaire de Paris	63
c. Déplacement de SAS le Prince Souverain à Paris à l'occasion de la COP 21 ...	64
d. Déplacement de SAS le Prince Souverain en Grande-Bretagne	64
2. Aux Etats-Unis d'Amérique	64
a. Déplacement de S.A.S. le Prince Souverain à Washington	64
b. Déplacement de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco à l'Assemblée Générale de l'ONU à New-York	65
ANNEXE II - Evènements qui se sont déroulés à Monaco.....	66
1. Conférence diplomatique à Monaco - 27 et 28 avril 2015	66
2. Fête Nationale 2015.....	66
3. « 2015 – Année de la Russie à Monaco ».....	67
4. Clôture officielle de "2015 Année de la Russie à Monaco"	67
5. Les Visites Officielles et les accueils à Monaco	68
6. Visite de travail en Principauté du Vice-Premier Ministre de la République slovaque	68
7. Visite officielle des Capitaines Régents de la République de Saint-Marin.....	69

INTRODUCTION

L'année 2015 aura été marquée par la prise de conscience qu'une action collective portant sur l'évolution du climat mondial pour enrayer le réchauffement climatique s'avérait incontournable.

Mais cette dimension environnementale, pourtant essentielle à l'avenir même de l'humanité, a cédé le pas, à plusieurs reprises, face à des événements dramatiques à travers le monde. Plusieurs pays ont en effet été durement touchés par la violence terroriste imposant à la communauté internationale et aux Etats de repenser la protection de leurs intérêts et de leurs ressortissants.

Dans le même temps, des mouvements de populations sans précédent depuis des décennies résultant de conflits ou de catastrophes naturelles ont conduit les acteurs étatiques et humanitaires à agir en urgence pour secourir des populations dans le dénuement. Des efforts de solidarité et d'assistance sans commune mesure ont été effectués pour venir en aide à des populations fragilisées et vulnérables.

Les phénomènes migratoires comme le risque terroriste risquent aussi d'avoir des conséquences sur les règles de protection des droits de la personne humaine qui fondent le socle de valeurs élaboré sans relâche par les pays occidentaux, et en particulier européens, depuis la fin du second conflit mondial et il est de la responsabilité commune de tous de les préserver.

Dans ce contexte instable, dont le caractère imprévisible accentue la difficulté, l'économie mondiale, globalisée, a poursuivi une transformation amorcée depuis plusieurs années.

L'ordre international impose désormais aux Etats de définir de nouvelles stratégies, d'adopter de nouveaux cadres normatifs, de repenser leurs relations internationales.

Durant une année 2015 « intense et contrastée », ainsi que l'a caractérisée le Prince Souverain, Monaco, Etat stable et prospère, a continué à s'adapter aux enjeux mondiaux. Etat responsable et solidaire, ouvert au monde, Monaco a cherché à y asseoir sa juste place, celle d'un petit Etat neutre et actif, naturellement tourné vers la sphère méditerranéenne et l'Europe mais également vers une dimension internationale multiforme.

Le Rapport de Politique extérieure de Monaco du Gouvernement princier, établi par le Département des relations extérieures et de la coopération et ses Directions, retrace les activités diplomatiques de la Principauté, menées sous l'impulsion de son Prince Souverain et selon les orientations qu'Il donne à une action internationale visant la promotion et la protection des valeurs prônées par Monaco mais également la défense de ses particularismes.

Ce rapport s'articule selon deux axes :

- La présence internationale de la Principauté de Monaco ;
- Ses politiques internationales sectorielles.

LA PRESENCE INTERNATIONALE DE MONACO

Monaco s'investit dans les activités internationales à travers sa représentation diplomatique et consulaire, garant du développement de ses relations bilatérales et d'une participation active au sein d'Organisations internationales et intergouvernementales à vocation mondiale ou régionale.

1. La représentation diplomatique et consulaire

L'année 2015 a été marquée par la célébration des 10 ans de règne de S.A.S. le Prince Albert II qui a mis en œuvre une politique extérieure volontariste visant à faire évoluer les relations diplomatiques de Monaco avec les Puissances étrangères par l'intermédiaire du Département des Relations Extérieures créé la même année et devenu le Département des relations extérieures et de la coopération en 2014.

Les attributions de ce Département couvrent les immunités et privilèges diplomatiques et consulaires, les relations diplomatiques et consulaires, les affaires européennes, les relations internationales et multilatérales, les relations bilatérales et l'environnement international.

Depuis l'entrée en vigueur le 1er décembre 2005 du Traité destiné à adapter et à confirmer les rapports d'amitié et de coopération entre la Principauté de Monaco et la République française, signé à Paris le 24 octobre 2002, la Principauté de Monaco a élevé sans restriction ses relations avec les États étrangers à un niveau diplomatique avec accréditation d'Ambassadeurs.

1.1. Le corps Diplomatique des puissances étrangères accrédité à Monaco.

En 2015, Monaco a établi des relations diplomatiques par la signature de 3 Communiqués conjoints avec le Turkménistan, la République des îles Marshall et le Laos.

42 Ambassadeurs étrangers ont été accrédités en Principauté de Monaco :

- Pour 5 d'entre eux, il s'agissait d'une première accréditation de leur Etat. Il s'agissait du Brunei Darussalam, de la République du Paraguay, de la République d'Angola, de la Nouvelle-Zélande, du Costa Rica.
- Par ailleurs, 37 Ambassadeurs ont été remplacés à la demande de leurs pays. En fin d'année, 15 dossiers de demande d'accréditation demeuraient en cours dont 13 avaient reçu l'agrément de S.A.S. le Prince Souverain.
- Ainsi, au 31 décembre 2015, la Principauté de Monaco entretenait officiellement des Relations diplomatiques avec 127 Etats dans le Monde et 106 Ambassades étrangères étaient accréditées à Monaco.
- Durant l'année 2015, à l'initiative du Département des relations extérieures et de la coopération, le Gouvernement a modifié l'Ordonnance souveraine n°928 du 23 janvier 2007 instituant les cartes diplomatiques et consulaires afin d'aligner les dispositions règlementaires monégasques régissant la matière sur les dispositions de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques du 18 avril 1961.

1.2. Le Corps Diplomatique monégasque accrédité près les Puissances Etrangères et représentant Monaco au sein des Organisations Internationales.

L'année 2015, a été marquée par un grand mouvement au sein du Corps diplomatique monégasque. L'un des événements notable de cette année a été la séparation du portefeuille de l'Ambassade de Monaco en Allemagne de sa représentation auprès de la Fédération de

Russie. Ainsi, 16 Ambassadeurs de Monaco sont accrédités auprès de 27 Etats ainsi qu'auprès des plus importantes Organisations Internationales :

- 13 Ambassadeurs monégasques sont accrédités auprès de puissances étrangères situées principalement en Europe, en Asie et sur le Continent Nord- américain et, le cas échéant, d'organisations internationales;
- 3 Ambassadeurs, Représentants Permanents de la Principauté, sont accrédités auprès de 3 grandes Organisations Internationales : l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.), le Conseil de l'Europe et l'U.N.E.S.C.O.

C'est ainsi qu'au cours de l'année 2015 :

- S.E. Mme THEVENOUX a été nommée en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg et auprès des Organisations Internationales basées dans ces pays dont l'Union européenne.
- S.E. M. Claude COTTALORDA a été nommé en France, en Andorre et auprès des Organisations Internationales basées en France.
- S.E. Mme Mireille PETTITI a été nommée le 5 mai 2015, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Monaco, non résident, auprès de la Russie.
- S.E. M. Claude GIORDAN a été nommé le 10 juillet 2015, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Monaco près le Saint-Siège ainsi qu'auprès de l'Ordre de Malte.
- S.E. Mme Isabelle BERRO-AMADEI a été nommée en Allemagne, en Pologne, en Autriche et auprès des Organisations Internationales basées en Autriche.
- S.E. M. Jean-Luc Van KLAVEREN le 10 décembre 2014, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Monaco en Espagne et auprès l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT).
- S.E. M. Rémi MORTIER a été nommé le 10 juillet 2015, Ambassadeur, Représentant Permanent de la Principauté de Monaco auprès du Conseil de l'Europe.

Par ailleurs, 7 diplomates ont été nommés.

1.3. Le Corps Consulaire étranger nommé en Principauté de Monaco

Au 31 décembre 2015, 84 pays étaient officiellement représentés en Principauté de Monaco par un Consulat.

Au cours de l'année 2015, 9 pays ont procédé au changement ou à l'élévation de leur représentant consulaire. Il s'agit de la Belgique, de la Colombie, des Pays-Bas, du Luxembourg, de la République slovaque, du Pérou, du Brésil, du Kazakhstan et de la Tunisie.

La première "Réunion Plénière" entre l'Association des Consuls Honoraires de Monaco (A.C.H.M) et le Gouvernement Princier s'est tenue le mardi 20 octobre 2015. Cette réunion, initiée par Mr Mustapha EL-SOLH, président de l'association a permis aux différents Conseillers de Gouvernement de s'exprimer sur des sujets divers, S.E. M. le Ministre d'Etat ayant clôturé cette séance par une intervention rendant hommage au réseau consulaire pour son dynamisme, sa mobilisation, sa disponibilité et son concours dans la politique étrangère monégasque.

1.4. Le Corps Consulaire de la Principauté de Monaco à l'Etranger.

Le Corps consulaire de Monaco à l'étranger contribue au rayonnement international de Principauté par ses actions et sa participation active au sein des communautés économiques et culturelles des pays dans lesquels ils représentent la Principauté.

Les Consuls honoraires sont, en l'absence d'une représentation diplomatique de Monaco à l'étranger, les représentants officiels de la Principauté auprès des Autorités de ces Etats.

La Principauté comptait, au 31 décembre 2015, 135 Consulats en activité dans 81 Etats.

Durant l'année 2015, les Ambassades de Monaco en France et en Italie ont entamé une procédure de remaniement consulaire, qui aboutira à une refonte de la représentation consulaire de Monaco dans ces deux grands pays.

Par ailleurs, le poste de Consul Général de carrière a été réactivé aux Etats-Unis d'Amérique, à New York par la nomination de M. Gildo PALLANCA PASTOR, le 5 mai 2015.

En parallèle, 11 Consuls honoraires ont également été nommés en poste à l'étranger avec la création de deux nouveaux consulats à Rostov-sur-le-Don en Fédération de Russie et Riga en Lettonie.

Quatre Postes consulaires ont travaillé en très étroite collaboration avec le Représentant du Monaco Private Label (MPL) afin d'organiser des événements à l'étranger : le 15 janvier 2015, à Bogota en Colombie, le 5 mars 2015, à Sao Paulo au Brésil, le 25 juin 2015, à Sofia en Bulgarie et le 9 septembre 2015, à Miami aux Etats-Unis d'Amérique.

2. Les activités bilatérales

Les mouvements intervenus dans le corps diplomatique ont donné l'occasion aux Ambassadeurs nouvellement nommés de rencontrer les Chefs d'Etat au moment de la présentation de leurs Lettres de créance. Cette séquence solennelle et empreinte d'un haut niveau de protocole a été également l'occasion pour les Ambassadeurs de transmettre un message politique de la part de S.A.S. le Prince Souverain.

Sont repris ici les moments forts de l'année 2015 s'agissant de l'activité des Ambassadeurs de Monaco à l'étranger au niveau de la promotion de l'attractivité, de la culture, du tourisme ainsi que des actions environnementales et caritatives.

2.1. En Europe

a. Les relations avec la France

Au cours de la Cérémonie de présentation des Lettres de créance par S.E. M. Claude COTTALORDA à M. François HOLLANDE, le 6 juillet 2015, le Président français a évoqué son souhait de voir se poursuivre les excellentes relations en matière politique et économique et a mis l'accent sur les négociations entre la Principauté de Monaco et l'Union européenne ainsi que la préparation de la 21^{ème} Conférence des Parties de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques.



L'Ambassadeur a organisé, le 6 juillet une réception marquant cette année le 10^{ème} l'anniversaire de l'Avènement de S.A.S. le Prince Souverain.



Au cours de son allocution, S.E. M. Claude COTTALORDA a souligné les actions entreprises par la Principauté au cours de cette décennie, en matière de développement durable et de protection de l'environnement, de développement économique et de la mise en conformité de la Principauté au regard des standards financiers internationaux, la continuité de la politique de coopération au développement, et les grands projets urbanistiques.

Ce même jour a eu lieu la réunion de travail des membres du Corps consulaire de Monaco en France.

A l'occasion de la fête nationale française, S.E. Monsieur l'Ambassadeur a représenté la Principauté de Monaco au défilé militaire sur l'avenue des Champs Elysées et s'est rendu à la Garden Party organisée par le magazine « la Lettre Diplomatique ».

S.E. M. COTTALORDA a remis le 29 octobre, le Prix de S.A.S. le Prince Albert II au Concours Long Thibaud CRESPIN puis le 14 novembre, il a assisté à la finale du Concours International de Chant-Piano Nadia et Lili Boulanger, également doté par S.A.S. le Prince Souverain. Enfin le 30 novembre, l'Ambassadeur a remis en Son nom la bourse de la Fondation Marcel BLEUSTEIN-BLANCHET pour la Vocation.

Le 8 décembre 2015, à l'occasion d'une cérémonie se déroulant au Palais de L'Elysée, le Président de la République française, Monsieur François Hollande, a remis à S.A.S. le Prince Albert II les insignes de Commandeur de l'Ordre du Mérite Maritime en présence notamment de S.E. M. Claude COTTALORDA. Cette décoration a salué l'engagement continu de S.A.S. le Prince Souverain pour la protection des mers et des océans, Ses missions aux Pôles Nord et Sud, Son implication personnelle dans l'interdiction de la pêche au thon rouge de Méditerranée, mais aussi Ses actions pour la sanctuarisation de la Mer de Ross en Antarctique.



Dans le cadre de ses activités multilatérales, S.E. M. Claude COTTALORDA, a remis le 2 septembre 2015 sa Lettre de nomination en qualité de Représentant Personnel de S.A.S. le Prince Souverain et celui du Gouvernement Princier auprès du Conseil Permanent de la Francophonie à S.E. Mme Michaëlle JEAN, Secrétaire Générale de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Cette cérémonie a été suivie d'un entretien au cours duquel la Secrétaire Générale a salué l'excellence des relations

entre l'Organisation et la Principauté et s'est félicitée de la part active que prend Monaco au sein de cette entité depuis plus de 40 ans.

Au Bureau International Expositions (BIE), à l'occasion de la 158^{ème} session de l'Assemblée Générale qui s'est déroulée à Paris le 25 novembre, S.E. M. Claude COTTALORDA a été élu, pour un mandat de deux ans, à la Présidence de la Commission de l'Information et de la Communication.

La Commission chargée des questions locales de coopération transfrontalière

La Commission chargée des questions locales de coopération transfrontalière franco-monégasque a été créée en 2005 sous l'impulsion des deux parties et se réunit en alternance à Nice ou à Monaco. Elle a pour vocation de traiter les multiples questions pratiques de voisinage, notamment en matière de réglementation, de transports, d'aménagement, d'environnement et d'affaires sociales entre la Principauté et les collectivités territoriales des Alpes-Maritimes dans l'esprit de la « communauté de destin » liant les deux pays.

Cette Commission s'est réunie pour la sixième fois le 6 février 2015, au Palais Préfectoral de Nice.

De nombreuses questions ont pu être abordées et trouver une issue favorable telles que la réciprocité des cartes de stationnement pour les personnes handicapées, l'amélioration des accès routiers et de la desserte ferroviaire de la Principauté, les obligations de sécurité applicables aux clubs de plongée, ou encore l'habilitation en France de certaines associations caritatives monégasques.

En outre, la Commission a eu des discussions constructives sur :

- le projet d'aménagement de la carrière de la Cruella ;
- les exigences sanitaires lors d'échanges d'animaux ou de denrées d'origine animale ;
- la reconnaissance mutuelle des infractions routières ;
- l'exercice de la conduite anticipée sur le territoire français par les jeunes résidant en Principauté ;
- l'application future de l'accord sur le télétravail ;
- l'extension de l'EPHAD du Cap Fleuri à Cap d'Ail ;
- la création de lits de suite à l'hôpital de Menton pour les patients du Centre Hospitalier Princesse Grace ;
- la question de la concession de la plage de Saint Roman à Roquebrune-Cap-Martin ;
- la protection des milieux marins dans les zones de mouillage.

La Commission de coopération franco-monégasque

La Commission de coopération franco-monégasque instituée par le Traité d'Amitié de 2002 s'est réunie pour la huitième fois, le 21 avril 2015 en Principauté, afin de traiter de questions d'intérêt commun, notamment en matière d'affaires sanitaires et sociales, d'environnement, de transports, de sécurité civile, d'affaires économiques et financières.

Les thèmes abordés lors de cette Commission étaient en partie consacrés au suivi des relations bilatérales depuis la dernière réunion de cette Commission, tenue à Paris le 16 octobre 2013.

Les deux parties ont notamment échangé sur les perspectives européennes depuis l'ouverture des négociations d'un accord d'association entre la Principauté et l'Union européenne, le 18 mars 2015 à Bruxelles. Elles sont convenues de se concerter sur les points d'intérêt commun, notamment sur l'impact de ces négociations sur les traités bilatéraux existants.

Ont également été abordés plusieurs sujets d'intérêts communs tels que :

- la conclusion d'un accord-cadre bilatéral de coopération sanitaire ;
- la déclaration des compléments alimentaires à partir de la Principauté ;
- le mouvement des animaux vivants autres que ceux destinés à être consommés entre la Principauté et la France ;
- la formation des futurs enseignants de nationalité monégasque ;
- la réouverture de la bretelle de sortie d'autoroute de Beausoleil ;
- les visas concernant les étrangers non communautaires travaillant en Principauté ;
- la taxation des VTC français en Principauté.

Enfin, la délégation monégasque a saisi l'occasion de cette réunion pour renouveler l'engagement de la Principauté de Monaco en faveur de la lutte contre les changements climatiques, en assurant la France de son plein soutien pour la mise en œuvre d'un cadre juridiquement contraignant lors de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) accueillie par la France à la fin de l'année 2015.

La Signature de la Convention-cadre de partenariat avec la Métropole de Nice Côte d'Azur dans le domaine du numérique

La Principauté de Monaco, représentée par S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat, en la présence de S.A.S. Le Prince Souverain, et la Métropole de Nice Côte d'Azur (MNCA), représentée par M. Christian ESTROSI, Président de la MNCA, ont procédé, le 24 juin 2015 lors du Forum « Innovative City » à Nice, à la signature de la Convention-Cadre de partenariat entre le Gouvernement de la Principauté de Monaco et la Métropole de Nice Côte d'Azur dans le domaine du numérique.

Cette Convention prévoit trois thématiques principales de coopération :

- La création d'un espace numérique transfrontalier dont l'objectif est la mise en place progressive d'infrastructures (liaisons très haut débit, entrepôts numériques sécurisés) destinées à faciliter les échanges et les flux de communications entre les acteurs publics et privés des deux territoires ;
- L'organisation d'échanges sur les expérimentations et recherches de solutions Smart City ;
- La recherche de complémentarités en matière de développement économique sur la base de l'attractivité des territoires numériques et de l'approche transfrontalière.

Un Comité opérationnel est constitué par cette Convention avec pour objectif d'organiser des ateliers entre les services administratifs concernés et sélectionner les projets d'intérêt commun. Ce Comité opérationnel rend compte à un Comité de pilotage, organe décisionnel de la coopération et composé de représentants de la MNCA et du Gouvernement Princier.

La Commission mixte de sécurité sociale

La Commission mixte de sécurité sociale s'est réunie le 9 novembre 2015, à Nice. Ont notamment été abordés le dossier du passage à la tarification à l'activité (T2A), les cartes de professionnels de santé et les modalités d'introduction du télétravail.

En ce qui concerne la T2A, nouveau mode de remboursement de la sécurité sociale française, appliqué aux hôpitaux français depuis 2008, la délégation française a confirmé son accord pour laisser le temps nécessaire aux structures de soins monégasques (Centre Hospitalier

Princesse Grace et Centre Cardio-Thoracique de Monaco) pour s'adapter à ce nouveau mode de gestion, avant de l'appliquer aux assurés sociaux français soignés en Principauté.

L'année 2019 a été confirmée pour sa mise en œuvre en Principauté. La délégation monégasque a confirmé souhaiter, outre une enveloppe financière compensatoire pour les missions d'intérêt général exercées par les établissements de soins monégasques pour le compte de la région voisine, poursuivre la réflexion sur une dotation de la sécurité sociale française destinée à réduire l'écart entre le financement au prix de journée actuellement appliqué et la T2A.

La remise aux professionnels de santé de la Principauté de la Carte française correspondante, pour qu'ils puissent notamment bénéficier de l'automatisation du traitement des feuilles de soins délivrés pour leurs patients assurés sociaux français, a de nouveau été demandée par la délégation monégasque.

Enfin, un point a été réalisé par la délégation française sur le télétravail. En effet, le projet de loi de ratification de l'accord bilatéral signé en mars 2014 par les deux Etats, a été déposé sur le bureau de l'Assemblée Nationale française le 18 février 2015. Le projet de loi a été adopté le 28 janvier 2016 par l'Assemblée Nationale puis transmis au Sénat, ce qui a conduit à sa ratification par le Parlement français en mai 2016.

b. Les relations avec l'Italie

Les relations bilatérales avec l'Italie ont été marquées par la poursuite des échanges entre représentants des Gouvernements italiens et monégasques en vue de la signature d'un accord concernant le télétravail ainsi que par la venue à Monaco du Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et à la coopération internationale :

La Principauté a en effet reçu, le 31 mars 2015, M. le Sénateur Benedetto DELLA VEDOVA, Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et à la coopération internationale, accompagné d'une délégation italienne, afin d'évoquer les sujets d'intérêts communs entre Monaco et la République italienne.

L'objectif de cette rencontre était, notamment, de préparer la 3^{ème} réunion de la Commission de coopération administrative italo-monégasque. Ont été évoqués l'accord fiscal signé le 2 mars 2015, l'Exposition Universelle Milan 2015, des projets économiques avec l'Italie et la coopération bilatérale au développement.

Étaient également à l'ordre du jour, les négociations entre la Principauté et l'Union européenne ainsi que la candidature de l'Italie à un siège de membre non-permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies pour la période 2017-2018.

A l'issue de la réunion, un accord de coopération bilatérale au développement a été signé entre les deux pays afin de renforcer l'impact des actions de coopération au développement menées par les deux Etats. La mise en place d'un cadre de concertation permettra notamment d'identifier des projets communs.

La Commission de coopération administrative italo-monégasque ne s'est pas réunie au cours de l'année 2015.

En sa qualité de Commissaire Général, S.E. M. Robert FILLON, Ambassadeur de Monaco s'est attaché avec l'équipe de MIE à la mise en place du Pavillon de la Principauté à l'Exposition universelle de Milan.

A l'occasion de la Journée de Monaco, il a accueilli la délégation monégasque conduite par S.A.S. le Prince Souverain accompagné de S.E. M. le Ministre d'Etat, le mardi 9 juin 2015, lors de Sa visite de l'Exposition universelle de Milan. La Principauté au travers de son Pavillon a mis en lumière, conformément aux priorités internationales souhaitées par S.A.S. le Prince Souverain, l'importance de respecter les valeurs du développement durable.

A l'issue de la visite, S.A.S. le Prince Souverain a signé la Charte de Milan, protocole sur la sécurité alimentaire, document remis au Secrétaire général de l'ONU, S.E. M. Ban-ki Moon, à l'occasion de sa visite à Milan.

La tenue de l'évènement a donné lieu à de nombreuses rencontres ayant pour objectif la promotion de la Principauté sur les plans économique, culturel et touristique. Elle a également été l'occasion de présenter l'importance de l'humanitaire dans l'approche voulue par la Principauté pour sa participation à cette manifestation internationale.

Par ailleurs, le Pavillon de Monaco, ayant accueilli plus d'un million de visiteurs, a participé au concours organisé par le Ministère de l'Environnement italien et Expo 2015 sur le thème « Vers une Expo durable, un héritage pour le développement durable ». Nominé dans trois catégories, le Pavillon a remporté deux d'entre elles : Architecture/Design/Construction et Autres initiatives. Lors de la remise des prix, au mois d'octobre, le jury a plus particulièrement souligné la valeur et l'importance de la seconde vie du pavillon au Burkina Faso.

c. Les relations avec les autres pays d'Europe

Andorre

Le 19 octobre 2015, S.E. M. Claude COTTALORDA, a présenté ses lettres de créance à M. François Hollande, Co-Prince d'Andorre. Puis, le 30 octobre 2015, il a présenté ses Lettres de créance à S.E. Monseigneur Joan-Enric Vives i Sicília, évêque d'Urgell et Coprince Episcopal d'Andorre.

Saint- Marin

S.E. M. Robert FILLON, Ambassadeur de Monaco a participé aux Cérémonies d'installation des nouveaux Capitaines Régents, les 1er avril 2015 et 1er octobre 2015.

Saint Siège

S.E. M. Claude GIORDAN a rencontré à plusieurs reprises le Cardinal Secrétaire d'Etat dans la perspective de son accréditation auprès du Saint Siège.

Par ailleurs, l'Ambassadeur s'est attaché à la préparation et à l'accueil de S.A.S. la Princesse Charlène à Rome à l'occasion d'une Conférence organisée par le Saint-Siège en novembre 2015. L'Ambassadeur a travaillé à la préparation de la Visite Officielle du couple Princier au Saint-Siège devant se dérouler au mois de janvier 2016.

S.E. M. Claude GIORDAN a participé à de nombreuses solennités et notamment à l'inauguration par Sa Sainteté le Pape François de « l'Année Sainte de la Miséricorde » célébrée par l'ouverture de la Porte Sainte de la Basilique Saint Pierre de Rome, le 8 décembre 2015.

Belgique / Mission auprès de l'Union Européenne

S. E. Mme Sophie THEVENOUX a présenté ses lettres de créance à sa Majesté le Roi des Belges le 20 mai 2015.

Le 7 juillet, S.E. Madame l'Ambassadeur, a célébré le 10^{ème} Anniversaire de l'Avènement de Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain.

S. E. Mme THEVENOUX a participé, le 31 mars 2015, à la première réunion du Groupe de travail « Economie et Développement durable » organisée par la Représentation permanente de la France auprès de l'UE.

Le 5 juin 2015, S. E. Mme Sophie THEVENOUX a participé à la Conférence de haut niveau sur la Culture et le Développement, organisée par le Bureau de liaison de l'UNESCO à Bruxelles et la Direction générale de la Coopération internationale et du Développement de la Commission européenne, à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

S.E. Mme Sophie THEVENOUX a représenté, le 1^{er} décembre 2015, la Principauté au Sommet Euromed 2015 des Conseils économiques et sociaux, au siège du Conseil économique et social européen à Bruxelles.

S.E. Mme Sophie THEVENOUX a accompagné M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération le mercredi 18 mars, à Bruxelles, à la cérémonie d'ouverture des négociations entre les Petits Etats (Monaco, Andorre et Saint Marin) et l'Union Européenne. A l'issue de cette cérémonie, M. TONELLI et S.E. Mme THEVENOUX ont été reçus par Mme Fédérica MOGHERINI, Vice-Présidente de la Commission et Haute Représentante de l'Union Européenne pour les Affaires Etrangères et la politique de sécurité, entourée des futurs négociateurs côté européen.



S.E. Mme Sophie THEVENOUX, nommée auprès de l'Union européenne en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Chef de la Mission de la Principauté de Monaco auprès de l'Union européenne, a rencontré S.E. M. Donald TUSK, Président du Conseil Européen lors de sa remise de lettres de créances. L'entretien qui s'en est suivi a porté sur les négociations visant à aboutir à la conclusion d'un accord d'association entre Monaco et l'Union européenne. La nature fondamentalement européenne de la Principauté, de par son histoire, sa culture et sa géographie, a été mise en exergue, de même que ses particularités, qui touchent principalement à son territoire et sa population.

Luxembourg

S. E. Mme THEVENOUX a remis ses lettres de créance à Son Altesse Royale le Grand- Duc de Luxembourg le 1^{er} octobre 2016.

Le 10 décembre 2015, S.E. Mme Sophie THEVENOUX a rendu une visite de courtoisie au Ministère des Affaires Etrangères luxembourgeois afin de prendre l'attache de plusieurs fonctionnaires du Ministère.

Cette visite a été l'occasion de faire une présentation de la situation économique et politique de Monaco, dans le contexte des négociations en cours avec l'Union européenne. S.E. Mme Sophie THEVENOUX a notamment rappelé les différences structurelles existantes entre les trois petits Etats (Monaco, Andorre et Saint Marin) et leurs différentes approches en termes de calendrier.

Pays Bas

S.E. Mme THEVENOUX a remis ses lettres de créance à Sa Majesté le Roi des Pays-Bas le 20 mai 2015.

Confédération Helvétique / Mission auprès de l'Office des Nations unies Genève

A l'occasion de la célébration du 10^{ème} Anniversaire de l'Avènement de S.A.S. le Prince Albert II, S. E. Mme Carole LANTERI, Ambassadeur auprès de la Confédération Suisse, a organisé une réception le 7 juillet 2015 à Berne.

S.E. Mme Carole LANTERI, Ambassadeur, Représentante de Monaco auprès de l'Organisation mondiale de la Santé, a été nommée co-présidente du Groupe Mondial des Partenaires pour l'éradication de la poliomyélite (Polio Partners Group, PPG) le 12 juin 2015.

Cette nomination est une reconnaissance de l'action de la Principauté au sein de l'OMS et intervient à une période charnière de la lutte contre cette maladie, les trois prochaines années étant déterminantes pour la mobilisation de tous les partenaires en vue de l'éradication de la poliomyélite à l'échelle mondiale.



Le 9 juillet, une réception a été organisée au Palais des Nations à l'invitation de S.E. Mme Carole LANTERI en sa qualité de Représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies, à l'occasion du 10^{ème} Anniversaire de l'Avènement de S.A.S. le Prince Souverain.

Liechtenstein

S.E. Mme Carole LANTERI a consacré ses activités en 2015 aux échanges visant à la conclusion d'un Accord de non double imposition entre les deux Etats.

S.E. Mme Carole LANTERI, à la réception offerte par S.E. M. l'Ambassadeur du Liechtenstein à Genève, au mois de novembre 2015, a rencontré le Prince Héritaire Alois de Liechtenstein avec lequel elle a longuement échangé sur le rôle des petits Etats dans l'enceinte des Nations Unies et sur la visibilité qui peut être donnée à leurs Etats en matière de diplomatie multilatérale.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Particulièrement active dans le domaine de la diplomatie économique, S.E. Madame l'Ambassadeur a continué à mener de nombreuses actions afin d'assurer la promotion économique et culturelle de la Principauté de Monaco en Grande-Bretagne.

Elle a procédé avec Mme Carlene Robinson, Treaty Section Business Manager au Foreign and Commonwealth Office, à l'échange des instruments de ratification ayant suivi la signature du TIEA (Tax Information Exchange Agreement) entre Monaco et le Royaume-Uni. La ratification de cet Accord relatif à l'échange de renseignement en matière fiscale constitue une avancée majeure sur le plan économique entre la Grande-Bretagne et la Principauté de Monaco.

Par ailleurs, elle a représenté la Fondation Prince Albert II à la cérémonie de remise du « Conservation Award » par le Duc d'Édimbourg en partenariat avec l'Association WWF.

S.E. Madame Evelyne GENTA a apporté son soutien aux Ballets de Monte-Carlo en vue de la médiatisation des représentations du ballet Roméo et Juliette programmé au London Coliseum au mois d'avril 2015.

Le 3 novembre 2015, s'est tenue au Royal Automobile Club de Londres la Conférence Connecting To Monaco qu'elle a organisée avec le Monaco Economic Board, l'AMAF et la Direction du Tourisme. Cette Conférence a réuni plus de 70 professionnels du secteur industriel et de la finance. A cette occasion, S.E. Madame GENTA a pu rappeler les liens forts qui unissent le Royaume-Uni à Monaco.

Espagne



Lors de sa remise de lettres de créance, le 11 mars 2015, S.E. M. Jean-Luc VAN KLAVEREN s'est entretenu avec Sa Majesté le Roi d'Espagne, en présence de M. José Manuel Garcia-Margallo, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, sur différents sujets dont la prochaine ouverture des négociations en vue d'un rapprochement entre la Principauté de Monaco, la Principauté d'Andorre, la République de Saint-Marin et l'Union européenne.

L'implication de Monaco, et plus particulièrement de S.A.S. le Prince Souverain dans les actions de lutte contre les changements climatiques et, en particulier, la protection des océans a également été évoquée.

S.E. M. Jean-Luc VAN KLAVEREN a rencontré le Corps Consulaire de la Principauté de Monaco en Espagne à l'occasion de sa prise de fonction, ce qui a donné lieu à de fructueux échanges relatifs à la mise en œuvre de projets de promotion en matière culturelle, touristique, économique de la Principauté en Espagne.

Le 5 février 2015, il a participé à une Conférence sur la Cybercriminalité avec l'intervention notamment de S.E. M. José Manuel GARCIA-MARGALLO, avec qui l'Ambassadeur a pu s'entretenir à la fin de la conférence.

Le 16 avril, S.E. M. Jean-Luc VAN KLAVEREN a rencontré Monsieur Fathallah SIJILMASSI, Secrétaire Général de l'Union Pour la Méditerranée. L'entretien a porté sur les actions de la Fondation Albert II et sur la participation de Monaco aux activités de l'UPM et notamment ses contributions financières à des programmes de coopération.

Allemagne



Le 27 août 2015, A l'issue de la remise de ses lettres de créance, S.E. Mme Isabelle BERRO-AMADEI s'est entretenue avec M. Joachim GAUCK, Président allemand qui a relevé que les relations diplomatiques bilatérales entre l'Allemagne et la Principauté de Monaco étaient très positives et a souhaité qu'elles continuent à se développer dans le même esprit.

A l'occasion de la tournée des Petits Chanteurs de Monaco en Allemagne au mois de juillet 2015, S.E. Madame l'Ambassadeur et les Consuls honoraires de Monaco dans les villes de Stuttgart, Hambourg, Munich, Potsdam ont œuvré au succès de cette tournée en y apportant leur soutien actif.

En octobre, S.E. Mme BERRO-AMADEI a inauguré à Cologne Portz, l'Exposition de peintures et de sculptures organisée à l'initiative du Comité national monégasque de l'Association internationale des arts plastiques auprès de l'Unesco.

L'Ambassade est entrée en contact avec l'IHRA, International Holocaust Remembrance Alliance, dont le Bureau Permanent est à Berlin pour engager la procédure d'adhésion de la Principauté en qualité de membre observateur. La Principauté en est officiellement devenue membre le 11 juin 2015.

Autriche / Mission auprès des Nations Unies à Vienne

S.E. Mme Isabelle BERRO-AMADEI a présenté ses lettres de créances au président autrichien M. Heinz FICHER le 13 novembre 2015.

Afin de relancer l'intérêt des Autrichiens pour Monaco, S.E. Mme BERRO-AMADEI a rencontré à Vienne le Consul honoraire de Monaco en Autriche, M. Christian DORDA pour organiser le projet « Monaco Tag » (« Journée de Monaco ») en Autriche qui se déroulera au cours du dernier trimestre 2016.



Lors de l'entretien qu'il a accordé à S.E. Mme Isabelle BERRO-AMADEI, Monsieur Yukiya AMANO, Directeur Général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), a notamment mis en exergue l'implication continue de la Principauté au programme PACT « Programme of Action for Cancer Therapy » lancé par l'Agence en 2004, ainsi que le lien étroit existant entre Monaco et les Laboratoires de l'Environnement de l'AIEA, installés à Monaco.

S.E. Mme Isabelle BERRO-AMADEI a assisté, accompagnée d'une délégation de Monaco, à la 59^{ème} Conférence générale de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) qui s'est tenue à Vienne, du 14 au 18 septembre 2015.

Parallèlement, S.E. Mme BERRO-AMADEI a présenté ses Lettres de créances à M. Dennis THATCHAICHAWALIT, Directeur général adjoint de l'UNOV (Office des Nations Unies à Vienne), le 16 septembre 2015. Ce dernier a notamment remercié la Principauté pour sa

contribution financière au titre du projet de coopération de « Renforcement du régime juridique contre le terrorisme ».



Enfin, le 17 septembre 2015, S.E. Mme Isabelle BERRO-AMADEI, Représentant Permanent de la Principauté de Monaco auprès de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe, a présenté ses Lettres de créance au Secrétaire Général de cette Organisation, Monsieur Lamberto Zannier.

Au cours de l'entretien, le Secrétaire Général de l'OSCE s'est félicité de la contribution de Monaco lors de sa Présidence du Forum pour la Coopération en matière de Sécurité durant son mandat de septembre à décembre 2014. Il a souligné l'engagement positif de la Principauté au sein de l'Organisation en souhaitant que cette coopération continue à se développer dans le même esprit.

Pologne

S.E. Mme Isabelle BERRO-AMADEI s'est rendu à Varsovie le 7 décembre 2015 afin de présenter ses Lettres de créance à S.E. M. Andrzej DUDA, Président de la République, qui a exprimé son intérêt particulier au développement des relations avec la Principauté de Monaco et a formulé le souhait de voir s'intensifier les synergies entre les deux pays dans les domaines de la recherche, de l'éducation, du tourisme et de la culture.

Russie



Le 28 mai 2015 S.E. Mme Mireille PETTITI nommée Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire auprès de M. le Président de la Fédération de Russie, s'est rendue à Moscou afin de présenter ses Lettres de créance à Monsieur Vladimir Poutine, Président de la Fédération de Russie.

Lors de cette cérémonie solennelle qui s'est déroulée au Kremlin, le Président de la Fédération de Russie, accompagné du Ministre des Affaires Etrangères M. Sergueï LAVROV, a marqué dans son discours sa satisfaction quant aux relations qui existent entre la Russie et Monaco. Le Président Poutine s'est félicité du déroulement de l'Année de la Russie et de la qualité des événements culturels programmés à cette occasion.

En janvier 2015, une importante délégation monégasque conduite par S.E. Monsieur le Ministre d'Etat a participé au forum économique « Forum Gaïdar ».

S.E. Madame l'Ambassadeur s'est rendue plusieurs fois à Moscou afin de développer son réseau de contacts au Ministère des Affaires étrangères. C'est ainsi qu'elle a pu rencontrer M. Alexey MESHKOV, Vice-Ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie dans le cadre de l'Année de la Russie.

En septembre 2015, S.E. Mme Mireille PETTITI, s'est rendue à la « Flowers Expo 2015 » de Moscou afin d'assister au lancement de la rose « Princesse Charlène de Monaco ». Puis elle a

participé à des opérations de promotion de la Principauté à Moscou organisées par le Directeur du Tourisme, ciblant la clientèle haut de gamme, en partenariat avec les hôteliers monégasques.

2.2. En Amérique

Etats Unis

Au mois de février, dans le cadre de la promotion des entités culturelles monégasques, S.E. Mme Maguy MACCARIO DOYLE a participé avec 200 personnalités newyorkaises à la première de Cendrillon par les Ballets de Monte-Carlo au New York City Center. La représentation a été suivie d'une réception organisée par le Consulat Général de Monaco à New York.

Le 19 mars, S.E. Mme Maguy MACCARIO DOYLE a représenté S.A.S. le Prince Souverain au dîner de gala annuel de « l'International Conservation Caucus Foundation » (ICCF).

L'Ambassade de Monaco a organisé le 7 juillet 2015 une réception en l'honneur du 10ème Anniversaire de l'Avènement de S.A.S. le Prince Albert II.

S.E. Mme Maguy MACCARIO-DOYLE a participé le 18 mars à la réunion organisée conjointement à Washington par l'International Sustainability Unit et la Global Ocean Commission (Commission mondiale sur les océans).

Lors de la session de haut niveau, qui a réuni un nombre restreint de personnalités dont S.A.R. le Prince Charles, S.E. Mme MACCARIO-DOYLE a fait une intervention au nom de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco et de Sa Fondation en rappelant l'adoption par les autorités monégasques de plusieurs mesures concrètes destinées à limiter les déchets. En conclusion de son intervention, S.E. Madame l'Ambassadeur a invité les parties à se joindre aux travaux de la Task Force « Beyond Plastic Med », Groupe de travail chargé d'imaginer et de promouvoir des solutions pratiques visant à endiguer efficacement l'afflux de pollution en mer Méditerranée.



S.E. Mme MACCARIO-DOYLE a participé à la 45^{ème} session ordinaire de l'Organisation des Etats américains (OEA), qui s'est tenue à Washington, les 15 et 16 juin 2015. Lors de sa prise de parole, S.E. Madame l'Ambassadeur a souligné la volonté de la Principauté de contribuer activement aux travaux de l'OEA, notamment sur les sujets soutenus par le Gouvernement Princier, tels le changement climatique, la préservation du milieu océanique et l'environnement marin.

A l'occasion du cinquième anniversaire de l'admission de la Principauté de Monaco en qualité de Pays Observateur auprès de l'Organisation des Etats américains (OEA), S.E. Mme Maguy MACCARIO-DOYLE a organisé, au siège de l'Organisation, une conférence-débat de haut niveau sur le thème de la préservation des océans, intitulée « Our Shared Treasure : An analysis of challenges and successful practices for ocean conservation » (Notre trésor commun: examen des défis et des pratiques efficaces pour la préservation des océans).

Plus de 250 personnalités ont assisté à cette conférence, la première sur ce thème au sein de cette Organisation. De nombreux sujets d'intérêt majeur ont été abordés dont les Aires Marines Protégées et le programme « Deep Reef Observation Project » dans les Caraïbes cofinancé par la Fondation Albert II et le Smithsonian Institute.

Canada

L'année a été marquée par la visite de S.A.S. le Prince à Toronto dans le cadre des activités de Sa Fondation à laquelle il a été accompagné par S.E. Mme MACCARIO-DOYLE, Ambassadrice de Monaco dans ce pays.

Mission auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York



La Mission Permanente de Monaco auprès de l'Organisation des Nations Unies a célébré, jeudi 9 juillet, le 10^{ème} Anniversaire de l'Avènement de S.A.S. le Prince Albert II à l'occasion de sa traditionnelle réception annuelle.

Dans le cadre de la Visite officielle de S.A.S. le Prince Souverain au siège de l'ONU à New-York le 14 décembre, S.E. Mme Isabelle PICCO L'a accompagné au siège de l'Organisation. Lors de la séance de travail organisée par S.E. M. Ban KI-

MOON au cours de laquelle ont été évoqués l'Accord de Paris sur le climat, le Sommet d'Istanbul de mai 2016 ainsi que la Réunion quinquennale de haut niveau de juin 2016 sur le VIH/sida. A la fin de cette rencontre, S.A.S. le Prince Souverain et S.E. M. Ban KI-MOON ont dévoilé le cadeau officiel de Monaco à l'ONU : une œuvre du peintre monégasque Claude ROSTICHER, «l'Arbre étoilé» offerte à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de l'admission de Monaco à l'ONU.

Ce séjour à New York s'est achevé par la soirée de Gala de l'Association des Correspondants de Presse de l'ONU (UNCA), au cours de laquelle S.A.S. le Prince Souverain, accompagné par S.E. Mme Isabelle PICCO, s'est vu remettre par le Secrétaire Général de l'ONU le Prix de « Global Advocate of the year » pour son engagement en faveur du développement durable.

2.3. En Asie/Pacifique

Chine

S.E. Mme Catherine FAUTRIER, Ambassadeur non résident, a effectué régulièrement des déplacements en Chine afin d'une part, de maintenir le contact avec les Autorités centrales à Beijing et, d'autre part, rencontrer des acteurs importants du secteur privé qu'elle a pu ensuite présenter aux entités et sociétés monégasques se déplaçant dans ce pays.

S.E. Mme FAUTRIER a célébré, le 12 mars 2015 à Beijing, le 20^{ème} anniversaire de l'ouverture des Relations Diplomatiques entre la Principauté de Monaco et la République Populaire de Chine. A l'issue de la réception les invités ont pu assister à une représentation de FAUST donnée par les Ballets de Monte-Carlo. De nombreuses personnalités représentant le Gouvernement chinois étaient présentes.



Comme chaque année dans le cadre du renforcement des liens économiques entre Monaco et la Chine, elle a organisé la « Monaco Week in China » du 11 au 13 juin au Yacht Club de Shanghai. Cette semaine dédiée à la promotion de la Principauté s'est prolongée par deux journées à Beijing.

Une délégation monégasque, menée par la Chambre de développement économique, réunie autour de S.E. Mme Catherine FAUTRIER, a pu présenter les différents aspects de l'attractivité de la Principauté. Les invités chinois ont pu découvrir les spécificités monégasques concernant le tourisme, l'environnement, l'économie et le yachting haut de gamme.

Le dernier volet de l'édition 2015 de la « Monaco Week in China » a été animé, du 15 au 17 juin au Salon Monaco à Beijing, par la Chambre de Développement Economique avec une série de rencontres avec des acteurs majeurs du secteur public et du secteur privé chinois dans l'optique de l'organisation d'une mission économique dans la capitale chinoise, du 9 au 11 novembre 2015.

S.E. Madame Catherine FAUTRIER a organisé, durant le Monaco Yacht Show, le vendredi 25 septembre 2015, la 3^{ème} édition de la "China Night". Cet événement vise à consolider les liens économiques entre les entreprises du secteur du yachting de luxe chinois et monégasque.

Australie

S.E. Madame Catherine FAUTRIER s'est rendue en Australie afin de poursuivre ses discussions avec les Autorités australiennes en vue de l'établissement d'un Accord qui permettrait à des jeunes monégasques de séjourner en Australie dans le cadre d'un programme « vacances et travail ».

Par ailleurs, S.E. Madame l'Ambassadeur a préparé le déplacement d'une délégation d'hommes d'affaires australiens dans le cadre de leur participation au Grand Prix Historique.

République du Kazakhstan

S.E. Madame Evelyne GENTA, Ambassadeur non résident, a favorisé la mise en relation de l'Ambassade du Kazakhstan à Londres et des Ballets de Monte-Carlo afin que ces derniers puissent organiser une tournée à Astana, en collaboration avec les Ballets de l'Opéra d'Astana.

Les 10 et 11 juin 2015, S.E. Madame Evelyne GENTA a représenté S.A.S. le Prince Souverain au 5^{ème} Congrès de Chefs de religions mondiales et traditionnelles qui s'est tenu à Astana.

Au cours de ce déplacement, l'Ambassadeur a rencontré les Autorités et de nombreuses personnalités locales en vue de la participation de Monaco à l'Exposition universelle Astana 2017. Elle s'est rendue également à la présentation de l'Exposition, à l'invitation du Commissaire général et de la présidente de la compagnie Astana Expo-2017 et a participé à la visite du futur site de l'Exposition.

Japon

S.E. Monsieur Patrick MEDECIN s'est rendu à l'Ambassade du Japon à Paris, le 7 avril 2015, afin d'effectuer une visite de courtoisie à son homologue en poste en France. Lors de cet entretien ont été évoqués une série d'actions et d'évènements pouvant contribuer aux célébrations du 10^{ème} Anniversaire de l'ouverture des relations diplomatiques entre la Principauté et le Japon en 2016.

Au mois d'août 2015, S.E. Monsieur Patrick MEDECIN a représenté la Principauté aux Cérémonies du Souvenir du 70^{ème} anniversaire des bombardements d'Hiroshima et Nagasaki, en présence du Premier Ministre Monsieur Shinzo Abe et de nombreux représentants officiels des Etats étrangers.

Durant l'année, S.E. Monsieur l'Ambassadeur a également accueilli en Principauté des hommes d'affaires japonais lors d'évènements tels le Salon Ever, le E-Prix et le Monaco Yacht Show.



A l'occasion de la première représentation de Lac par les Ballets de Monte-Carlo, à Tokyo, le 27 février 2015, S.E. M. Patrick MEDECIN, en étroite collaboration avec la Direction du Tourisme et son bureau de représentation à Tokyo, a organisé une réception. L'Ambassadeur a rappelé les atouts touristiques et économiques de la Principauté en soulignant son aspect cosmopolite.

Inde

Durant le premier trimestre 2015, S.E. Monsieur Patrick MEDECIN s'est rendu aux célébrations de la Fête Nationale indienne et aux manifestations du Republic Day. Lors de ce déplacement, S.E. Monsieur l'Ambassadeur a noué des contacts dans le domaine culturel pour la programmation d'un week-end « Spécial Inde » au Printemps des Arts 2017. Par ailleurs, S.E. Monsieur MEDECIN s'est investi pour soutenir les projets de la Direction du Tourisme en matière de tourisme d'affaires.

Afin de stimuler l'intérêt des entrepreneurs indiens, l'Ambassadeur est intervenu, le 4 mars 2015, devant une assemblée d'hommes d'affaires pour présenter le tissu économique et les entreprises monégasques. Lors de la soirée organisée à Bombay conjointement par le Groupe des HEC Alumni d'Inde et l'Indo French Chamber of Commerce and Industry (IFCCI) il a participé à la remise du prix « Entrepreneur of the Year India 2015 » décerné par le cabinet Ernst & Young.

Enfin, l'Ambassadeur a contribué au développement du programme « Swim N Survive » (« Nager et Survivre ») de la Fondation Princesse Charlène, géré sur place par le Rashtriya Life Saving Society India (RLSSI), mis en place dans trois Etats.

3. Les activités multilatérales : préservation de la paix et de la sécurité internationales, sauvegarde des droits de l'homme.

La Principauté de Monaco, Etat neutre sur le plan international, est membre de nombreuses Organisations internationales ayant pour mission principale ou subsidiaire, la protection des droits de l'homme et le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le 30 septembre 2015, dans le cadre du Débat Général de la 70^{ème} Assemblée générale des Nations Unies, M. Gilles TONELLI, a prononcé une allocution rappelant que la Principauté soutenait avec force l'initiative du Secrétaire général sur "Les droits de l'homme avant tout" ainsi que son effort pour élaborer un plan d'action relatif à la prévention contre l'extrémisme violent. A cet égard, il a souligné que Monaco s'est porté co-auteur de la résolution 2178 du Conseil de sécurité sur les combattants étrangers et la lutte contre l'extrémisme violent. Il a rappelé que la Principauté mettait en œuvre les décisions du Conseil de sécurité en matière de gel de fonds et de sanctions économiques appliquées aux personnes affiliées à des réseaux terroristes. En conclusion, a été soulignée l'importance qu'attache la Principauté aux négociations de la COP 21 visant à la conclusion d'un Accord global sur le climat, condition de mise en œuvre du programme de développement durable 2030 et de préservation de la paix et de la sécurité internationales.

La présente partie détaille les actions menées par la Principauté de Monaco dans le courant de l'année 2015, dans le cadre multilatéral, en lien avec l'actualité internationale.

3.1. Les principaux conflits et zones d'instabilité

Sur le plan international, l'année 2015 a été marquée par la persistance de conflits existants, le déclenchement de nouveaux affrontements et la multiplication des instabilités politiques. En outre, la situation au Moyen-Orient, et plus particulièrement la montée en puissance de DAESH, a engendré un accroissement des activités terroristes aux quatre coins du monde. Ces phénomènes ont provoqué une très grave crise migratoire, le nombre de personnes déplacées n'ayant jamais été aussi élevé depuis la Seconde Guerre mondiale.

Cette actualité a orienté les actions des Organisations œuvrant en faveur de la protection des droits de l'homme, de la paix et de la sécurité internationales.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération et les Représentations diplomatiques de Monaco ont participé aux grandes réunions internationales de l'année 2015, au premier rang desquelles le débat général de la 70^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies, et ont ainsi eu l'opportunité de condamner à de multiples reprises les violations des droits de l'homme partout dans le monde.

a. La situation au Proche et au Moyen-Orient

Le conflit en Syrie

En 2015, les violations des droits de l'homme ont perduré en Syrie. Cette situation a largement influencé les travaux des Organisations internationales et en particulier de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

A ce titre, il peut être relevé que le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté à l'unanimité plusieurs résolutions concernant la situation en Syrie et en particulier la résolution 2235 du 7 août 2015 et la résolution 2254 du 18 décembre 2015.

La Principauté de Monaco s'est associée, au mois de juin 2015, à l'initiative du BENELUX (Belgique, Luxembourg, Pays-Bas) en adressant une lettre conjointe aux Présidents du Conseil de sécurité et de l'Assemblée Générale sur l'utilisation continue d'armes non-discriminantes et plus particulièrement des barils explosifs en Syrie.

De même, elle a coparrainé et voté en faveur de la résolution adoptée par l'Assemblée Générale sur la situation des droits de l'homme en République arabe syrienne. La situation en Syrie a également été largement abordée au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. La Principauté de Monaco a coparrainé une fois encore les résolutions concernant la situation grave et en détérioration continue des droits de l'homme et humanitaire en République arabe syrienne lors des 28^{ème}, 29^{ème} et 30^{ème} sessions ordinaires du Conseil (respectivement en mars, juin et septembre 2015).

Dans ce contexte, l'OIAC a tenu sa 20^{ème} session de la Conférence des Etats Parties à La Haye, du 30 novembre au 4 décembre 2015, à laquelle Monaco a pris part. La Principauté s'est associée aux Déclarations présentées par l'Union européenne au sein de cette instance en ce qui concerne la situation en Syrie.

Le conflit israélo-palestinien

L'année 2015 a été marquée par une nouvelle montée de violences dans le cadre du conflit israélo-palestinien, et plus particulièrement dans les Territoires palestiniens occupés.

Comme chaque année, plusieurs résolutions ont été adoptées par l'Assemblée Générale des Nations Unies dont la résolution sur le droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Lors du Débat annuel conjoint de l'Assemblée Générale sur la question de la Palestine et sur la situation au Moyen-Orient, six textes ont été adoptés.

Une réunion extraordinaire du Conseil des droits de l'homme s'est tenue le 28 octobre 2015 en présence de S.E. M. Mahmoud ABBAS, Président de l'Etat de Palestine.

A l'occasion de cette réunion, le Prince Zeid RA'AD AL HUSSEIN, Haut-Commissaire aux droits de l'homme, a appelé les Israéliens et les Palestiniens à mettre fin de toute urgence aux violences actuelles, alimentées par la peur réciproque que s'inspirent les parties.

b. La situation en Afrique

L'année 2015 a été également marquée par l'accroissement d'instabilités politiques et de violences dans plusieurs pays africains, parmi lesquels le Burundi, la République Centrafricaine et le Mali. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté plusieurs résolutions concernant la situation dans ces pays.

Situation au Burundi

La crise politique a éclaté le 25 avril 2015 à la suite de l'annonce de la candidature du Président Pierre NKURUNZIZA à un troisième mandat présidentiel.

Au mois de mai 2015, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a nommé M. Pascal Couchepin, ancien Président de la Confédération suisse, en qualité d'Envoyé spécial pour les Grands Lacs afin de recueillir des informations sur la situation dans le pays et d'initier un dialogue avec les parties prenantes. L'OIF a adopté par consensus une résolution plaçant le Burundi « sous observation ».

La situation au Burundi a été abordée lors de la 29^{ème} session du Conseil des droits de l'homme (juin 2015) et la Principauté de Monaco s'est associée à une Déclaration conjointe de l'Union européenne. Le 17 décembre 2015 a été convoquée une 24^{ème} session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme sur la détérioration de la situation des droits de l'homme au Burundi.

Lors de cette session a été adoptée sans vote une résolution, coparrainée par la Principauté de Monaco, dans laquelle il est demandé au Haut-Commissariat aux droits de l'homme d'organiser de toute urgence et de déployer le plus rapidement possible une mission d'experts indépendants.

Toutefois, en dépit des efforts de la communauté internationale, le processus de sortie de crise n'est toujours pas amorcé. Le Gouvernement de M. NKURUNZIZA a été réélu le 15 juillet 2015.

Situation en République Centrafricaine

La République Centrafricaine fait l'objet d'une mesure de suspension de l'Organisation Internationale de la Francophonie depuis le 8 avril 2013 suite au coup de force survenu à Bangui le 24 mars 2013. Au cours de l'année 2015, le contexte politique est demeuré particulièrement préoccupant et la Mission intégrée des Nations Unies de stabilisation pour la République Centrafricaine (MINUSCA) a renforcé ses effectifs de casques bleus.

Le Conseil des droits de l'homme a adopté lors de sa 30^{ème} session ordinaire, une résolution relative à l'assistance technique et au renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme en République Centrafricaine, coparrainée par la Principauté de Monaco. Malgré les efforts de la Communauté internationale, la population demeure fortement marquée par ce conflit.

Situation au Mali

Au mois de mars 2015, la Principauté de Monaco a co-parrainé la résolution du Conseil des droits de l'homme (28^{ème} session ordinaire) relative à l'assistance technique et au renforcement des capacités en matière des droits de l'homme au Mali.

Un accord de paix a été signé le 20 juin 2015, sous médiation de l'Algérie, entre la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) et le Gouvernement malien, permettant la reprise du dialogue intercommunautaire.

Cependant, la reprise des combats dans le nord du pays n'a pas facilité le travail de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation du Mali (MINUSMA) qui, en lien avec les partenaires internationaux, dont l'OIF, multiplie ses efforts pour instaurer le respect et la mise en œuvre de l'accord de paix et de réconciliation d'Alger. Les attentats terroristes survenus à Bamako le 20 novembre 2015 ont davantage fragilisé la situation sécuritaire du Mali.

c. La situation en Europe : le conflit ukrainien

Le 12 mars 2015, l'OSCE a autorisé le chef de la Mission spéciale d'observation en Ukraine (SMM) à doubler les observateurs mobilisés dans le cadre de cette Mission (un millier). Le mandat de cette Mission a, en outre, été prolongé jusqu'au 31 mars 2016.

En 2015, le Gouvernement Princier a poursuivi son soutien financier apporté à la Mission d'observation dépêchée en Ukraine qui permet, grâce à des experts présents sur le terrain, de veiller au bon respect des Accords de Minsk 2 (dont l'OSCE est le dépositaire).

Dans ce contexte, une délégation monégasque, conduite par le Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération, a pris part au 22^{ème} Conseil Ministériel de l'OSCE qui s'est tenu sous Présidence serbe, à Belgrade, et dont le sujet dominant était la situation en Ukraine.

M. Gilles TONELLI a salué les nombreuses actions de l'OSCE dans le contexte de la crise ukrainienne ainsi que les efforts importants déployés pour parvenir à apaiser les tensions dans cette région. Il a, également, exprimé les préoccupations monégasques au regard de la situation humanitaire dans ce pays et a encouragé les États participants de l'OSCE à prendre les mesures nécessaires pour y faire face. Le Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération a aussi mis en exergue la "dimension méditerranéenne de l'OSCE " et a souligné que la question de la sécurité dans la zone OSCE est inextricablement liée à la sécurité de la région méditerranéenne.

Les conflits en Géorgie et en Ukraine ont également occupé l'ordre du jour du Conseil de l'Europe en 2015. Plusieurs décisions ont ainsi été adoptées afin d'appeler notamment au respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de ces Etats. La Principauté de Monaco a en particulier voté en faveur de la décision présentée lors de la 1225^{ème} réunion des délégués des ministres concernant la situation en Ukraine (15 avril 2015).

Le 17 février 2015, le Conseil de sécurité de l'ONU a appelé, dans une déclaration unanime, les belligérants dans l'Est de l'Ukraine « à cesser immédiatement les hostilités ». Une résolution a été signée difficilement, reconnaissant la souveraineté de l'Ukraine et son intégrité territoriale, mais ne faisant pas référence au sort de la Crimée.

Par ailleurs, l'Ukraine a donné son feu vert à des enquêtes de la Cour Pénale Internationale (CPI) sur les crimes de guerre commis depuis février 2014 sur son territoire.

3.2. La lutte contre le terrorisme

La montée du terrorisme, de l'extrémisme violent et de la radicalisation islamiste ont largement dominé l'agenda international de l'année 2015. La violence et les conflits ont persisté aux quatre coins du monde. La France, le Mali, le Liban, le Nigéria, le Cameroun, la Libye, le Yémen, le Koweït, les Etats-Unis, la Tunisie, l'Egypte, le Kenya, la Turquie, le Pakistan, l'Afghanistan et bien sûr l'Irak et la Syrie, ont été les plus violemment touchés par ces actes terroristes.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté, le 12 février 2015, la résolution 2199 aux termes de laquelle il renforce les mesures existantes visant à tarir les sources de financement de l'Etat islamique et d'autres personnes, groupes, entreprises et entités associés à Al Qaida. Par la suite, les résolutions 2249, 2253 2254 et 2255 concernant les « Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme » ont été adoptées.

Le Département des relations extérieures et de la coopération a assuré la coordination entre les services de l'Etat afin que ces résolutions, prises en application du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, et relayées par l'Union européenne, soient mises en œuvre de façon effective tant au niveau du gel des avoirs, des restrictions à la circulation des personnes concernées et marchandises.

La question de la lutte contre l'extrémisme violent a également été longuement débattue au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. La Principauté de Monaco s'est associée, au mois de juin 2015, lors de la 29^{ème} session ordinaire du Conseil, à une déclaration

commune transrégionale portée par les Etats-Unis et s'est portée co-parrain d'une résolution sur les droits de l'homme dans la lutte antiterroriste.

Au mois de septembre 2015, lors de la 30^{ème} session ordinaire du Conseil, Monaco a co-parrainé la résolution relative à la prévention et à la lutte contre l'extrémisme violent.

Une 23^{ème} session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme a été convoquée, le 1^{er} avril 2015, sur les actes commis par Boko Haram. Une résolution a été adoptée à cette occasion.

En ce qui concerne le Conseil de l'Europe, les Etats membres, dont la Principauté de Monaco, ont adopté au mois de mai 2015 lors de la 125^{ème} réunion ministérielle de l'Organisation, à laquelle a pris part le Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération, un Protocole additionnel à la Convention pour la prévention du terrorisme pour répondre au phénomène des combattants terroristes étrangers. La ratification de ce texte constitue une priorité pour la Principauté.

En outre, un Plan d'action, adopté à la même période, vise à lutter contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme. Il contient deux objectifs principaux :

- renforcer le cadre juridique international contre le terrorisme et l'extrémisme violent ;
- prévenir et combattre la radicalisation par des mesures concrètes dans le secteur public, en particulier dans les établissements scolaires et les prisons et via internet.

S'agissant de l'OSCE, le Conseil Ministériel a adopté deux déclarations ministérielles sur la lutte commune contre le terrorisme :

- Déclaration ministérielle sur le renforcement des efforts déployés par l'OSCE pour lutter contre le terrorisme à la suite des récents attentats terroristes ;
- Déclaration ministérielle sur la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme.

Dans ce contexte, la Principauté de Monaco a accueilli une Conférence conjointe OSCE/ONU/DC/INTERPOL les 1^{er} et 2 juin 2015, ayant pour thème « lutter contre les menaces transnationales émergentes en Méditerranée à travers le partage d'informations et la coopération ».

Cet évènement s'inscrivait dans la continuité de deux conférences, tenues respectivement à Vienne en 2013 et à Istanbul en 2014, dont l'objectif était d'évoquer les défis liés au traçage des armes légères et de petit calibre (ALPC) illicites et des thématiques d'actualité ayant trait à la sécurité.

Au cœur des problématiques d'actualité débattues à cette occasion figuraient notamment la question des migrations en Méditerranée, la lutte contre le terrorisme, le traçage des flux financiers issus de la criminalité transnationale organisée ou encore la prévention du trafic illicite d'armes.

La tenue de cette Conférence de haut niveau à Monaco a traduit la volonté de la Principauté de poursuivre son implication en faveur du renforcement de la dimension méditerranéenne de l'OSCE, conformément à l'orientation qu'elle a souhaité donner à sa Présidence du Forum pour la Coopération en matière de sécurité (FCS).

L'agenda de l'UNESCO a été en partie consacré en 2015 à la protection du patrimoine culturel en danger. En effet, le « nettoyage culturel », selon les termes employés par la

Directrice Générale, effectué par les groupes terroristes en Iraq et en Syrie, notamment, ont amené l'UNESCO à réfléchir à une réponse coordonnée à ces actes.

Une Stratégie en faveur du patrimoine culturel en danger, qui devrait couvrir les années 2016-2021, a été élaborée et adoptée lors de la 38^{ème} session de la Conférence Générale de l'UNESCO, en novembre 2015. Elle vise à :

- renforcer la capacité des Etats membres à prévenir, atténuer et surmonter la perte de patrimoine et de diversité culturelle faisant suite aux conflits ;
- intégrer la protection de la culture dans l'action humanitaire, les stratégies de sécurité et les processus de construction de la paix.

Dans ce contexte, la Principauté de Monaco a versé en 2015 une contribution volontaire en faveur du Fonds d'urgence pour le patrimoine, lequel vise à assister les Etats membres dans la protection du patrimoine naturel et culturel face aux catastrophes naturelles et aux conflits par la préparation et la réponse efficace aux urgences.

En outre, la Principauté de Monaco a soutenu la Déclaration présentée par l'Italie lors du Conseil exécutif d'octobre 2015 intitulée « le rôle de la culture dans les zones de conflit : une question humanitaire et de sécurité – Rôle et responsabilités de l'UNESCO ».

Par ailleurs, il convient de relever le rôle joué par l'UNESCO dans la promotion de l'éducation comme outil de prévention de l'extrémisme violent. Lors du Conseil exécutif d'octobre 2015, les Etats-Unis ont présenté une décision sur le rôle de l'UNESCO pour promouvoir l'éducation pour lutter contre l'extrémisme violent. Cette décision, soutenue par Monaco, prévoit la mise en place par l'UNESCO de matériels pédagogiques pour faciliter la prévention de l'extrémisme, l'établissement de partenariats stratégiques et le renforcement de la coopération avec d'autres Organisations internationales.

L'engagement de Monaco en faveur de la lutte contre le terrorisme et, d'une manière générale, de la sécurité internationale, s'est également matérialisé par un soutien financier à certains programmes multilatéraux tels que le projet de l'ONUDC visant au renforcement du régime juridique contre le terrorisme ou le programme Octopus-Cybercrim du Conseil de l'Europe.

Enfin, au vu de cette situation qui nécessite une intense coordination entre les Etats, Monaco a poursuivi son programme d'adhésion aux Conventions internationales de l'ONU et du Conseil de l'Europe présentant un caractère prioritaire dans le domaine de la sécurité internationale, de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

La Principauté de Monaco a ainsi procédé à la signature et la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, dont l'entrée en vigueur a eu lieu le 1er mars 2016. Plusieurs autres Conventions ou Protocoles, dont celui cité plus haut, sont encore à l'étude et devraient entrer en vigueur en 2016 ou 2017.

3.3. Des migrations de grande ampleur

a. La crise des réfugiés

Les instabilités politiques et conflits dans le monde ont entraîné des mouvements massifs de population de sorte que le continent européen a connu, en 2015, une crise migratoire majeure. Cette situation a ainsi occupé l'agenda des Organisations internationales et européennes.

Le 20 novembre 2015, le Secrétaire Général des Nations Unies a annoncé l'élaboration d'une feuille de route permettant de faire face aux importants mouvements de migrants et réfugiés. Un Sommet sur ces mouvements à grande échelle sera organisé le 19 septembre 2016, en marge de la 71^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies.

Un Débat thématique ayant pour thème « Les défis de la migration pour l'Europe : nécessité d'une action collective » s'est tenu lors de la 1235^{ème} réunion du Comité des délégués des Ministres du Conseil de l'Europe, le 15 septembre 2015.

Le 24 septembre 2015, lors de la 1236^{ème} réunion, une décision adoptée par consensus a rappelé la nécessité de résoudre les causes de l'afflux massif de réfugiés pour mettre un terme à ce phénomène et salué les efforts accomplis par les Etats les plus exposés, notamment la Turquie, membre du Conseil de l'Europe. Elle met en exergue la responsabilité qu'impose la situation à tous les pays d'accueillir sans discrimination des réfugiés.

L'OSCE a organisé un atelier sur la question du genre dans les politiques relatives à la migration professionnelle dans la région méditerranéenne à Malte, du 7 au 9 octobre 2015. Le Gouvernement Princier était représenté lors de cet atelier et a soutenu financièrement son organisation.

Par ailleurs, lors de son Conseil Ministériel de Belgrade, à travers le point consacré aux questions méditerranéennes, les Etats de l'OSCE ont abordé l'afflux des migrants dans la zone.

En ce qui concerne l'OIF, lors de la Conférence Ministérielle d'Erevan en octobre 2015, une résolution relative aux réfugiés et aux migrants, soutenue par la Principauté de Monaco, a été adoptée.

La Principauté de Monaco a plusieurs fois appelé à la solidarité internationale pour l'accueil des réfugiés et pour que cessent les drames humains en Méditerranée.

b. L'initiative Nansen : les « réfugiés climatiques »

Le Gouvernement Princier a également manifesté son intérêt pour les questions de mobilité humaine en relation avec le changement climatique et les catastrophes naturelles en participant à la consultation mondiale de l'Initiative Nansen en octobre 2015 à Genève (Suisse).

Cette consultation, qui a rassemblé 113 Etats, avait pour objectif l'adoption de « l'Agenda pour la protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans le contexte de catastrophes et du changement climatique ». Ledit Agenda, qui est le fruit d'un processus de concertation initié par la Norvège et la Suisse depuis 2012, a reçu l'adhésion de 111 Etats dont Monaco.

A défaut de normes de valeur supra-nationale pour assurer la protection de ces personnes déplacées, ce document recense les bonnes pratiques mises en œuvre par certains Etats en matière de modalités d'accueil, de droits et de prise en charge des « réfugiés climatiques ».

3.4. La réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies

a. Etat des lieux des négociations intergouvernementales

La représentation du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sa composition est contestée depuis 1979. Un groupe de travail sur la réforme du Conseil de Sécurité a ainsi été constitué

en 1993. Le 14 septembre 2015, l'Assemblée Générale a adopté, par consensus, une décision visant à « poursuivre immédiatement les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité » au cours de sa 70^{ème} session.

b. Initiative française en faveur d'un encadrement du droit de veto

Conformément à ce qu'avait annoncé le Président François HOLLANDE lors de la 68^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies en 2013, la France propose une suspension du droit de veto en cas d'atrocités de masse, c'est-à-dire lors de crimes de génocide, crimes contre l'humanité ou encore crimes de guerre à grande échelle.

Cette initiative promet « une suspension du veto en cas d'atrocité de masse, sous la forme d'un accord informel, volontaire et collectif des cinq membres permanents du Conseil de sécurité ». La « Déclaration politique sur la suspension du veto en cas d'atrocités de masse » a été présentée le 30 septembre 2015 à New York par le Ministre des Affaires étrangères français. La Principauté a officiellement soutenu cette initiative.

c. Adoption d'un Code de conduite en cas d'atrocités de masse

A l'occasion du 70^{ème} anniversaire de la Charte des Nations Unies, Monaco s'est joint à l'initiative du Liechtenstein et du Mexique pour le lancement officiel du Code de conduite visant à ne pas voter contre un projet de résolution du Conseil de sécurité qui concernerait des atrocités de masse. Ce Code, qui a été présenté le 23 octobre 2015 à New York, a pour ambition de limiter les situations de blocage lors des votes de résolutions par le Conseil de sécurité visant à mettre un terme ou à prévenir un génocide, des crimes contre l'humanité ou des crimes de guerre. Ainsi, les Etats membres qui soutiendraient ce Code s'engageraient à ne pas voter contre un tel projet de résolution.

3.5. Les actions menées en 2015 en faveur de la prévention des génocides

Monaco s'est porté co-parrain de la résolution relative à la « Journée internationale de la commémoration et dignité des victimes de génocide et de la prévention de ce crime » qui a été présentée devant l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 septembre 2015. Le texte présenté par l'Arménie a recueilli le plein soutien des pays occidentaux, parmi lesquels les Etats membres de l'Union européenne et de Monaco. En revanche la Turquie, qui a toujours refusé de reconnaître comme génocide les massacres perpétrés par l'Empire Ottoman envers les arméniens installés sur le territoire turc en 1915, s'est opposée à son adoption.

En outre, une délégation monégasque a participé à la 31^{ème} session de la Conférence Ministérielle de la Francophonie (CMF), qui s'est tenue en octobre 2015 à Erevan, en Arménie. Cette CMF, qui s'inscrivait dans le contexte de la commémoration du 100^{ème} anniversaire des massacres perpétrés à l'encontre du peuple arménien, a vu l'adoption de dix résolutions parmi lesquelles deux textes importants relatifs aux mouvements migratoires et à la prévention du génocide.

3.6. Le renforcement du droit international humanitaire

Le Gouvernement Princier a pris part, aux côtés de la Croix-Rouge monégasque, à la 32^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en décembre 2015 à Genève.

Dans un contexte sécuritaire particulièrement instable, la problématique du renforcement du respect du droit international humanitaire a été au cœur des débats. La Principauté a ainsi insisté sur « l'impérieuse nécessité de restaurer le respect de l'espace humanitaire, sans cesse bafoué » et a appelé de ses vœux la mise en place, dans les meilleurs délais, d'un Forum des

Etats ayant vocation à établir un dialogue constructif, non ciblé et ouvert, sur une base volontaire, relatif aux défis liés au respect du droit international humanitaire.

Au terme de ladite Conférence, dix résolutions ont été adoptées par consensus. A la demande du Président du comité de rédaction, Monaco a été amené à faciliter les négociations relatives à la résolution sur les violences sexuelles et sexistes.

En outre, le Gouvernement Princier a pris les engagements suivants :

- Construire la résilience dans le contexte du changement climatique ;
- Mobiliser la jeunesse pour un monde meilleur ;
- Apporter son soutien à la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits ;
- Soutenir l'engagement du groupe francophone sur la violence sexuelle et sexiste dans les conflits armés et autres situations d'urgence.

LES POLITIQUES EXTERIEURES SECTORIELLES

Monaco complète sa politique européenne (1) et sa politique économique (2) avec trois politiques sectorielles correspondant aux valeurs portées en contexte international à l'initiative du Prince Souverain en matière de coopération au développement (3), de promotion du développement durable et de préservation de l'environnement (4), et de protection et de respect des droits de l'homme et ses questions connexes (5).

1. La politique européenne : négociation d'un accord avec l'union européenne

La Principauté de Monaco est officiellement engagée, depuis le 18 mars 2015, dans des négociations avec l'Union européenne (UE) dans le but d'obtenir un accord équilibré qui permette une participation la plus large possible au marché intérieur de l'UE, tout en respectant les intérêts essentiels vitaux de la Principauté, compte-tenu de ses dimensions territoriales, démographiques et économiques.

Ces négociations se sont ouvertes sur la base de la Déclaration n°3 de l'Article 8 du Traité de Lisbonne (2009) selon laquelle : « L'Union prendra en compte la situation particulière des pays de petite dimension territoriale entretenant avec elle des relations spécifiques de proximité ».

Les travaux ont débuté, selon le souhait du SEAE, sur le cadre institutionnel de l'Accord d'Association (comités, surveillance de l'Accord, règlement des différends...), la position de la Principauté étant de ne rien accepter sur ce chapitre tant que la substance n'aura pas été abordée.

En parallèle, les échanges sur la « substance » ont été initiés dès le mois de septembre 2015 avec l'ouverture du chapitre relatif à la libre circulation des marchandises.

Ainsi, en 2015, trois sessions de négociations se sont tenues après le 18 mars, principalement axées sur le volet institutionnel de l'accord, les 5 mai, 22 juin et 23 octobre, complétées par deux réunions d'examen de la libre circulation des marchandises les 22 septembre et 2/3 décembre.

Les négociations se déroulent dans un esprit constructif et en lien avec les deux autres Etats concernés, Andorre et Saint Marin.

De même, le recensement et l'étude des Conventions franco-monégasques éventuellement concernées par le futur accord d'association ont été entamés, en parfaite concertation avec la partie française.

Ainsi, le 6 juillet 2015 une réunion s'est tenue au Quai d'Orsay afin de procéder à un premier échange de vues sur les Conventions franco-monégasques susceptibles d'être impactées par un éventuel Accord d'Association. À son issue, ont été constitués des groupes de travail chargés de la rédaction de fiches relatives aux différentes Conventions.

Enfin, du 16 au 18 décembre une visite à Monaco de M. Claude MAERTEN, Chef de la Division Europe Occidentale du SEAE et négociateur européen a été organisée afin de lui présenter la réalité économique et sociale de la Principauté.

2. La politique économique

2.1. En matière fiscale

a. Forum Mondial de l'OCDE

L'année 2015 a été marquée par les événements suivants :

- signature d'un accord bilatéral avec l'Italie le 2 mars 2015 ;
- entrée en vigueur des accords avec Guernesey et le Royaume-Uni ;
- comme chaque année depuis 2010, Monaco a adressé son rapport de progrès en juillet 2015 pour faire connaître les avancées depuis le dernier rapport adressé un an plus tôt ;
- en août 2015, Monaco a répondu au questionnaire concernant l'état des lieux législatif et réglementaire en vue de son engagement de la mise en œuvre de l'échange automatique en 2018 ;
- Monaco a assisté au Forum Mondial à la Barbade les 29 et 30 octobre ;
- Monaco a signé la Convention multilatérale de coopération entre autorités compétentes le 15 décembre
- enfin, Monaco a adressé un questionnaire concernant l'état des lieux en matière de confidentialité et de protection des données le 28 décembre.

b. Publication des notations lors du sommet du G20 à Ankara en septembre 2015

Pour ce qui est de la situation de Monaco, par rapport à l'ensemble des pays évalués et ayant reçu une notation, à savoir 94 à septembre 2015, on peut relever que Monaco se situe :

- après 22 Etats notés « Compliant »,
- parmi 52 Etats notés « Largely Compliant » (dont pour mémoire : avec 16 pays de l'Union européenne dont l'Allemagne, la Grèce, l'Italie, les Pays-Bas, la République Slovaque, le Royaume-Uni, mais également les Etats-Unis d'Amérique et la Russie),
- devant 12 Etats « Partially compliant » dont Andorre, l'Indonésie et la Turquie, et
- 3 Etats « Non compliant » à savoir, le Guatemala, Nauru et Trinidad et Tobago,
- auxquels il convient d'ajouter pour être exhaustifs les 5 Etats non encore aptes à passer en phase 2 à ce jour (Micronésie, Kazakhstan, Liban, Libéria et Vanuatu), en rappelant que cette aptitude avait été reconnue à Monaco dès son évaluation de phase 1 en 2010.

c. Réseau d'accords sur la fiscalité

Pour ce qui est du réseau d'accord bilatéraux sur la fiscalité, il convient de rappeler que Monaco a signé 32 accords dont 28 sont en vigueur. Les quatre accords non encore en vigueur à fin 2015 sont :

- la Belgique avec qui nous sommes en discussion sur une question annexe à trancher avant ratification. (Inscription de Monaco sur une liste discriminatoire) ;
- le Mali signé en 2012 ;
- la République Tchèque signé en juillet 2014 ;
- l'Italie signé le 2 mars 2015.

Focus sur l'Accord avec la République d'Italie

A la date d'entrée en vigueur, l'Accord et le Protocole prendront effet, pour toutes les demandes concernant les actes, faits, événements et circonstances survenus à compter de la date de signature, soit le 2 mars 2015.

L'accord d'échange de renseignements en matière fiscale (TIEA) signé entre la Principauté de Monaco et la République Italienne est conforme au modèle proposé par l'OCDE.

Cependant, il inclut une disposition réservée aux Conventions de non double imposition (DTA) destinée à régler la résolution des cas de conflit de résidence fiscale pour les personnes physiques, qui surviennent lorsqu'une personne physique est considérée comme résidente au plan fiscal dans les deux Etats contractants, avec son corolaire, le mécanisme pour régler le cas échéant une double imposition.

Il est à noter que la résidence à Monaco n'est pas liée à un assujettissement à l'impôt, pour respecter notre particularité en matière d'impôt sur le revenu.

Par ailleurs, cet accord permet à Monaco, de sortir dès son entrée en vigueur des listes noires italiennes liées à la signature d'un accord et est accompagné d'un protocole contenant des engagements dans le cadre de la loi italienne de Voluntary Disclosure (VDP), qui a permis aux personnes qui le souhaitent de régulariser au besoin leur situation auprès de l'Administration italienne jusqu'au 30 septembre 2015 sur la base de modalités opérationnelles définies pour les établissements financiers de Monaco.

Monaco a notifié sa procédure de ratification et attend en retour celle de l'Italie.

d. TAXUD

En 2015, Monaco a poursuivi sa discussion avec le TAXUD sur le projet de protocole entre Monaco et l'UE concernant la nouvelle directive épargne.

L'évolution avec la directive actuelle est importante puisque l'Europe passe d'un échange de renseignements sur les revenus de l'épargne pour les personnes physiques non résidentes à un échange automatique de renseignements sur tous les revenus.

2.2. L'Accord monétaire avec l'Union européenne

La Principauté de Monaco et la République Française, au nom de l'Union européenne, ont conclu le 24 décembre 2001 une convention monétaire permettant à Monaco d'intégrer la zone euro. Cette convention a été abrogée et remplacée par un accord monétaire conclu le 29 novembre 2011 entre la Principauté de Monaco et l'Union européenne, représentée par la république française et par la Commission européenne. En application des dispositions de cet accord, la Principauté dispose chaque année d'un quota de frappe de pièces en euro.

En 2015, Monaco a émis les pièces suivantes :

- une pièce de 2 euros commémorative en qualité Belle Epreuve célébrant les 150 ans de la création de Monte-Carlo, frappée en 15.000 exemplaires ;
- une pièce de 1 euro courante frappée en 1.000.000 exemplaires ;
- une pièce de 2 euros courante frappée en 864.645 exemplaires.

En outre, l'accord prévoit qu'un Comité mixte dont les membres sont Monaco et l'Union européenne (représentée par la Commission européenne, la Banque Centrale européenne, la Banque de France, la Direction Générale du Trésor et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation) se réunit chaque année afin d'examiner l'application de l'accord, de décider le plafond annuel pour l'émission des pièces de monnaie et d'évaluer les mesures prises par la Principauté pour mettre en œuvre les législations de l'Union européenne figurant aux annexes A et B dudit accord.

Pour mémoire, figurent à l'annexe A les textes européens dont la transposition en droit français est directement applicable à Monaco, ou ceux directement appliqués en France sans transposition, qui deviennent de ce fait applicables à Monaco, étant précisé que le champ

d'application de cette annexe est limitée à la prévention des risques systémiques et à l'organisation et au contrôle des établissements de crédit. A l'annexe B sont inscrits les autres textes nécessaires à l'application de la convention, qui doivent faire l'objet d'une transposition en droit monégasque.

L'inscription des textes à l'annexe A est une décision unilatérale de l'Union européenne alors que l'inscription des textes à l'annexe B doit faire l'objet d'une décision unanime des membres du comité mixte.

Pour l'année 2015, la réunion du Comité mixte s'est tenue le 9 octobre. Elle a été l'occasion d'un échange de vues entre les représentants de la Principauté et ceux de l'Union européenne, notamment sur l'Union bancaire et les mécanismes de supervision unique et de résolution unique. Suite à cette réunion, le quota de frappe de pièces pour l'année 2016 a été validé et les annexes A et B ont été modifiées au mois de décembre 2015.

2.3. Les sanctions financières internationales

Membre de l'ONU, la Principauté doit donc d'adopter les mesures de sanction prises par le Comité des sanctions. Par ailleurs, elle est intégrée dans les systèmes de paiement français et européens et fait partie de la zone euro. Dans ce cadre, la Principauté s'est engagée à adopter des sanctions financières identiques à celles prises par l'Union européenne dans le cadre de la Politique Européenne de Sécurité Commune.

En effet, du fait de l'intégration des systèmes de paiement, Monaco ne doit pas être une «porte d'entrée» pour des fonds pour lesquels l'UE aurait adopté des mesures de gel.

Les sanctions financières peuvent être adoptées soit dans le cadre de la lutte contre le terrorisme (OS 15.321 du 8 avril 2002), soit dans le cadre de la lutte contre les atteintes aux droits de l'homme et à la démocratie, ou les actes contraires à la paix et la sécurité internationale (OS 1.675 du 10 juin 2008).

Concernant la lutte contre le terrorisme, les mesures adoptées par l'ONU et par l'Union européenne sont reprises dans la réglementation monégasque par l'Arrêté Ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2001 pris en application de l'ordonnance Souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme.

Les annexes de cet Arrêté Ministériel sont modifiées à chaque modification des listes de l'ONU et de l'Union européenne.

Au cours de l'année 2015, l'Arrêté Ministériel n°2002-434 a été modifié 17 fois.

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme également, la Principauté s'est engagée à adopter des sanctions financières identiques à celles applicables en France, afin de garantir l'homogénéité des systèmes de paiement dans lesquels les établissements de crédit monégasques sont intégrés. Ainsi, la Principauté est amenée à adopter des sanctions financières à l'encontre des personnes et entités faisant l'objet d'une mesure prise par les autorités françaises en application de la loi du 23 janvier 2006 «relative à la lutte contre le financement du terrorisme» (article 562-1 du Code monétaire et financier).

En 2015, 11 Arrêtés Ministériels ont été adoptés ou renouvelés.

Concernant la lutte contre les atteintes aux droits de l'Homme et à la démocratie, ou les actes contraires à la paix et la sécurité internationale, la Principauté reprend, dans des Arrêtés Ministériels, les mesures adoptées par l'ONU et / ou l'Union européenne dans un cadre autre que celui de la lutte contre le terrorisme. Il peut s'agir de mesures prises :

- à l'encontre des dirigeants d'un pays, en général dans le cas d'atteintes aux droits de l'Homme ou à la démocratie,
- à l'encontre d'anciens dirigeants d'un pays,

- à l'encontre des activités menées par un pays,
- dans des situations de conflit.

En pratique, un Arrêté Ministériel est adopté pour chaque situation ou pays, et la liste des personnes visées par ces mesures est ensuite modifiée par Arrêtés ministériels. En 2015, environ 45 Arrêtés Ministériels ont été adoptés ou modifiés dans ce cadre.

2.4. Les activités de coopération internationale du service d'information et de contrôle sur les circuits financiers (SICCFIN)

A la coopération nationale du SICCFIN avec d'autres Services administratifs également en charge de la supervision, s'ajoute la coopération internationale avec ses homologues étrangers sur le fondement d'accords bilatéraux de coopération administrative ou, à défaut, sur le principe de réciprocité.

Ce Service est en charge de la délégation monégasque au Comité d'Experts MONEYVAL et participe régulièrement aux réunions du Groupe Egmont.

Le SICCFIN est également désigné par l'Ordonnance Souveraine n° 2.318 du 3 août 2009 comme autorité spécialisée dans la lutte contre la corruption au sens de la Convention Pénale sur la corruption du Conseil de l'Europe du 27 janvier 1999 (STE 173), rendue exécutoire depuis le 1^{er} juillet 2007, par l'Ordonnance Souveraine n° 1.089 du 4 mai 2007.

a. Les visites de cellules de renseignements financiers (CRF) étrangères à Monaco

En avril 2015, le SICCFIN a reçu, dans le cadre d'une visite d'étude, une délégation de quatre personnes représentant la CENTIF de la Côte d'Ivoire.

Cette délégation qui a été conduite par le président de la CRF ivoirienne, Monsieur Idrissa TOURE, a pu prendre connaissance des méthodes de travail du SICCFIN ainsi que de son organisation.

Lors de cette visite, la délégation a pu rencontrer différents acteurs monégasques engagés dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), dont M. le Directeur des Services Judiciaires, M. le Procureur Général, son Premier Substitut ainsi que des juges d'instruction. Des rencontres ont également été organisées avec des représentants du Département des Finances et de l'Economie, du Département des Relations Extérieures et de la Coopération, de l'AMAF et de l'AMCO.

Durant ce séjour, un Accord de Coopération a été signé entre la CENTIF de la Côte d'Ivoire et le SICCFIN.

En mai 2015, quatre représentants de la CENTIF du Niger, CRF avec laquelle le SICCFIN a signé un Accord de Coopération le 5 juin 2014, sont également venus à Monaco dans le cadre d'un séjour d'étude et de travail.

Outre des entretiens avec les membres du SICCFIN, ils ont pu rencontrer de nombreux acteurs des secteurs publics et privés qui interviennent dans le domaine LCB/FT, comme cela avait été organisé avec la CENTIF de Côte d'Ivoire

b. Les demandes reçues / adressées aux CRF étrangères

La coopération internationale revêt d'autant plus d'importance pour le SICCFIN que, au regard des spécificités de la Place, elle est essentielle pour mener à bien les investigations sur les infractions sous-jacentes à l'origine du blanchiment de fonds.

Les statistiques ci-dessous démontrent que la CRF monégasque recourt aux échanges d'informations avec ses homologues étrangères pour mener à bien ses enquêtes. Il s'agit de

vérifier l'existence et la réalité d'éventuels faits délictueux supposés avoir été commis dans des juridictions étrangères, ou encore l'existence de poursuites dans d'autres pays.

En 2015, le SICCFIN a reçu 112 demandes de collaboration de ses homologues contre 85 en 2014. Ces demandes proviennent essentiellement des pays européens.

En 2015, le SICCFIN a adressé 34 demandes de collaboration à ses homologues étrangers, principalement à des pays européens.

Les investigations menées par les agents du SICCFIN, dans le cadre de la coopération avec les autres CRF, s'avèrent être des outils essentiels en raison du caractère souvent transnational des circuits de blanchiment. La coopération internationale contribue ainsi de manière fondamentalement opérationnelle à la consolidation et à la finalisation de dossiers susceptibles d'être ensuite transmis aux autorités judiciaires.

c. Participations au Groupe Egmont, Comité MONEYVAL et GRECO

Le Groupe Egmont est un forum international qui réunit, au niveau mondial, les services chargés de recevoir et de traiter les déclarations de soupçon de blanchiment et de financement du terrorisme. Le SICCFIN, qui l'a intégré depuis sa création en 1995, a participé, du 7 au 12 juin 2015, à sa 223^{ème} assemblée plénière qui s'est tenue à Bridgestone (La Barbade).

En 2015, le SICCFIN a signé 5 accords bilatéraux de coopération administrative avec les CRF de Chine, de Côte d'Ivoire, de la Corée du Sud, de Saint Martin (Sint Maarten) et d'Argentine. Le nombre total de ces accords, conclus sur un principe d'accord-cadre validé par le Groupe Egmont, s'élevait au 31 décembre 2015 à 46. Ils sont destinés à renforcer les échanges de renseignements entre les pays signataires, en se fondant sur un niveau équivalent de respect du secret professionnel, et, en encadrant ces échanges aux seules fins de la LCB/FT.

En 2015, des représentants du SICCFIN ont participé aux différentes assemblées plénières du Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) et du Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO), qui émanent du Conseil de l'Europe.

Dans le cadre de MONEYVAL ont notamment été examinés les rapports d'évaluation de pays dans le cadre des évaluations mutuelles de 4^{ème} cycle.

Au cours des assemblées du GRECO sont discutés les rapports d'évaluation de différents pays dans le cadre des évaluations mutuelles menées par ce Groupe. Par ailleurs, au mois de mars 2015, un expert de la Principauté a été rapporteur au côté des Pays-Bas lors du deuxième examen du rapport de conformité de 3^{ème} cycle du Portugal.

2.5. Accord de coopération avec l'Office Européen des Brevets

En 2015, la Principauté de Monaco, représentée par M. Jean Castellini, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie, a signé un accord de coopération bilatérale avec l'Office Européen des Brevets (OEB), représenté par son Directeur principal de la coopération européenne et internationale, M. François Régis Hannart.

Cet accord vise à développer l'activité du Pôle Propriété Intellectuelle de la Direction de l'Expansion Economique dans les domaines suivants :

- L'accès à l'information sur la propriété industrielle avec la mise en ligne des registres nationaux et des informations publiées au Journal de Monaco ;
- Les services et outils informatiques avec l'acquisition des données selon le concept de « qualité à la source » en vue d'adopter les standards et formats utilisés par l'OEB pour la livraison des fonds documentaires brevets ;

- la sensibilisation et la formation avec la participation à des événements du réseau européen en matière de brevets et à promouvoir des événements de l'OEB auprès des professionnels.

3. La coopération au développement

Dans le cadre du plan stratégique 2015-2017 de la coopération au développement du Gouvernement Princier, une augmentation régulière de l'Aide Publique au Développement (APD) de 1 million d'euros par an a été entérinée. Ainsi, l'APD monégasque qui représentait 10 millions d'euros en 2014 est passée à 11 millions d'euros en 2015, hors opération exceptionnelle au Burkina Faso (opération Lumbila : +1, 3 M €).

Année de bilan pour les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), 2015 a été marquée par une accélération des efforts pour accompagner les pays partenaires de la Coopération monégasque dans la lutte durable contre la pauvreté.

Parmi les temps forts de cette année, on peut notamment citer :

- La participation à l'Exposition Universelle Milano 2015 « Nourrir la planète, Energie pour la vie ». Trois projets soutenus par la Coopération monégasque étaient présentés au sein du pavillon monégasque. Le transfert et la reconversion du pavillon en centre de formation sont prévus au Burkina Faso dans le cadre d'un projet d'aide au développement porté par la Croix-Rouge monégasque (opération Lumbila),
- L'organisation en janvier de la réunion annuelle de bilan du programme Monaco Collectif Humanitaire (MCH) en présence de S.A.S. le Prince Souverain, de l'Ambassadeur du MCH, le footballeur Olivier GIROUD, et de l'ensemble des 21 ONG monégasques et 3 ONG françaises du Collectif.
- La signature le 15 mars 2015 d'un Accord avec le Gouvernement de la République italienne dans le domaine de la coopération au développement, qui prévoit l'instauration d'un dialogue sur les grands enjeux de développement et le co-financement de projets.
- Une audience de représentants de la coopération monégasque auprès du Président de la République du Mali et la Ministre de la Santé pour évoquer les projets soutenus par le Gouvernement Princier au Mali et les perspectives de partenariat.
- La création de la Société d'Aide au Développement (SADEV) : En complément de sa politique de dons, le Gouvernement Princier a mis en place une société dédiée au financement de projets de développement social par la prise de participation ou des prêts aux entreprises. La SADEV dispose d'un budget d'un million d'euros. Elle a en 2015 procédé à ses premiers investissements dans les projets babyloan (150.000 euros) et IPDEV2 (100.000 euros).

L'année 2015 a par ailleurs été marquée par une recrudescence de crises et d'insécurité dans les pays partenaires du Gouvernement Princier : le séisme au Népal, les cyclones et inondations à Madagascar, les troubles politiques au Burundi et au Burkina Faso et les alertes terroristes dans plusieurs pays. Les attentats en Tunisie, au Mali et au Burkina Faso ont été des moments particulièrement difficiles pour ces 3 pays prioritaires de la coopération monégasque.

3.1. Les pays d'intervention

La politique monégasque d'aide au développement se concentre sur douze pays, éligibles à l'APD et faisant face à d'importants défis de développement :

- sept pays parmi les Pays les Moins Avancés (PMA) : le Mali, la Mauritanie, le Sénégal, le Burundi, Madagascar, le Niger, le Burkina Faso (ces trois derniers pays étant classés par l'OCDE « orphelins de l'aide »). En 2015, l'effort de Monaco en faveur de ces pays particulièrement défavorisés a été augmenté, passant ainsi de 51% en 2014 à 67%.
- cinq pays à développement intermédiaire : le Maroc, la Tunisie, le Liban, la Mongolie et l'Afrique du Sud.

3.2. Les modalités d'intervention

Pour mener à bien ses objectifs, la politique d'aide au développement s'appuie sur quatre types de collaboration :

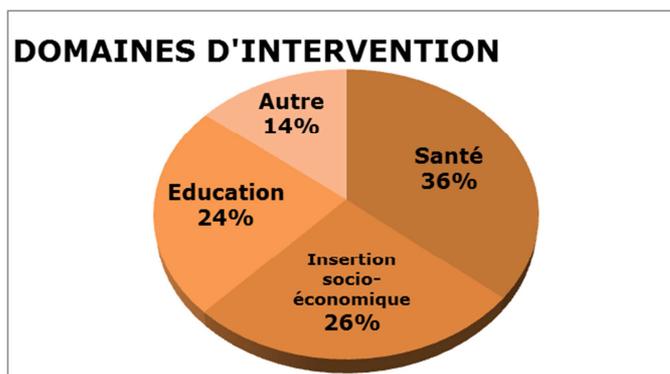
- la coopération bilatérale (partenariats directs avec les autorités publiques ou ONG locales ou internationales dans les pays concernés), qui a représenté, en 2015, 51% des financements, soit 5,5 millions d'euros,
- la coopération multilatérale (partenariats avec les grandes organisations internationales, notamment les agences des Nations Unies), qui a représenté 26% des financements soit 2,9 millions d'euros,
- la coopération avec les ONG monégasques, comptant pour 6% des financements soit 700.000 euros,
- les aides humanitaires d'urgence, représentant 9% des financements soit 915.000 euros.

Au total, plus de 150 projets ont été mis en œuvre en 2015 à travers ce dispositif.

3.3. Les domaines d'intervention

La politique monégasque de coopération concentre son action sur le financement de projets de long terme dans trois domaines contribuant directement aux Objectifs de lutte durable contre la pauvreté fixés par les Nations Unies :

- La santé
Lutte contre les pandémies et les maladies négligées ;
Amélioration de la santé maternelle et infantile ;
Soutien aux systèmes de santé nationaux et accès aux soins médicaux.



- L'éducation
Accès à l'éducation et l'alphabétisation ;
Soutien à la formation professionnelle.
- L'insertion socio-économique des populations vulnérables :
Assistance et insertion sociale des populations vulnérables ;
Entrepreneuriat social et développement économique local.

Elle s'investit par ailleurs dans d'autres domaines qui contribuent également à lutter de manière structurelle contre la pauvreté, tels que la protection civile, le déminage et la sécurité alimentaire.

Afin de renforcer l'impact des actions, cinq programmes phares, multi-pays, multi-secteurs et multi-partenaires, sont mis en œuvre :

- La lutte contre la drépanocytose, première maladie génétique dans le monde,
- Le soutien aux enfants vulnérables et en situation de rue,
- La lutte contre les pandémies (telles que le paludisme ou le VIH-SIDA),
- L'appui aux programmes nationaux de protection civile,
- L'appui aux personnes en situation de handicap.

a. La coopération dans le domaine de la santé

La coopération dans le domaine médical constitue la priorité de la politique de coopération du Gouvernement Princier : en 2015, 36% des financements d'Aide Publique au Développement, soit 2,9 millions d'euros ont été consacrés à la santé.

Les projets se sont inscrits dans le cadre de trois axes d'intervention en phase avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement relatifs à la santé :

- La lutte contre les pandémies et les maladies négligées,
- L'amélioration de la santé maternelle et infantile,
- Le soutien aux systèmes de santé nationaux et accès aux soins médicaux.

Parmi les partenaires phares de la politique monégasque, on compte à la fois des structures médicales monégasques d'excellence, les grandes Organisations Internationales (Organisation Mondiale de la Santé, premier partenaire multilatéral) et de grands instituts, ONG et fondations (Institut Pasteur, Fondation Pierre Fabre, Fondation Mérieux, Handicap International, Médecins du Monde).

Au cours de l'année 2015, plusieurs actions dans le domaine de la santé peuvent être soulignées :

- La signature de l'Accord de partenariat entre le Gouvernement Princier et l'Institut Pasteur dans le domaine de la santé publique dans les pays du Sud. Ce nouvel accord a pour objectif d'appuyer la formation de professionnels africains de la santé, à travers l'attribution de bourses d'études et le soutien à la finalisation d'une thèse sur les épidémies de méningites au Niger.
- Le partenariat hospitalier avec le Centre Hospitalier Princesse Grace et l'IM2S qui a permis la réalisation de quatre missions médicales dans les domaines de la gynécologie, l'obstétrique, l'orthopédie et l'ophtalmologie dans trois pays (Burkina Faso, Népal, Sénégal) ainsi que l'accueil de trois praticiens en provenance du Sénégal.
- La reconduction du partenariat entre le Gouvernement Princier et le Programme Alimentaire Mondial pour lutter contre la faim au Burundi et à Madagascar. Au Burundi, le soutien du Gouvernement permet de servir un repas par jour à 45.000 enfants dans les cantines scolaires pendant trois années (2015-2017). A Madagascar, le Gouvernement Princier finance un programme d'appui nutritionnel et de santé maternelle et infantile en faveur de 7.000 femmes dans le Sud du pays.
- L'organisation à Bamako de la Journée Africaine de la Drépanocytose en présence de deux Ministres maliens, d'Organisations Internationales et des six associations de patients (Madagascar, Burkina Faso, Niger, Sénégal, Mauritanie et Mali) soutenues par le Gouvernement Princier. Le soutien au premier Diplôme Universitaire sur la drépanocytose en Afrique noire francophone qui a regroupé 18 médecins de 5 pays avec un taux de réussite de 100%.

- La pose de la première pierre du futur bâtiment de la Direction des Laboratoires de Santé du Niger en partenariat avec la Fondation Mérieux.
- La visite en Principauté du Bureau Afrique de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Cette réunion a permis d'évoquer les retombées très positives du programme, soutenu depuis 2010 par le Gouvernement Princier, visant à l'élimination du paludisme dans 8 pays d'Afrique australe.

b. La coopération dans le domaine de l'éducation

En 2015, 24% des financements d'aide publique au développement, soit 1,9 million d'euros, ont été consacrés à l'éducation. Les actions se sont inscrites dans le cadre de deux axes prioritaires, l'accès à l'éducation et l'alphabétisation, et le soutien à la formation professionnelle, contribuant ainsi à l'Objectif du Millénaire pour le Développement n°2 « assurer l'éducation primaire pour tous ».

Afin d'accélérer les efforts dans ce domaine, le Gouvernement Princier coopère avec un grand nombre d'acteurs : les grandes Organisations Internationales (UNESCO, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés) ainsi que des associations et fondations internationalement reconnues (Samusocial International, Apprentis d'Auteuil...), et des acteurs monégasques (Musée d'anthropologie préhistorique, Lycée Hôtelier).

Au cours de l'année 2015, plusieurs actions dans le domaine de l'Education peuvent être soulignées :

- La visite de la Première Dame du Mali au projet de formation et d'insertion professionnelle de 250 jeunes ruraux soutenus et accompagnés par la Coopération monégasque depuis 2010, afin de dupliquer le programme au sein d'autres structures maliennes ;
- Le prix de la meilleure structure préscolaire du pays décerné à l'école maternelle "Mickey Mouse" de Swelledam, soutenue par Monaco, dans la province du Western Cap en Afrique du Sud ;
- Le partenariat avec l'UNICEF en Mongolie pour le développement de yourtes écoles mobiles en zone rurale, et la mise en place d'un projet pilote d'enseignement réalisé à domicile par les parents en zones péri-urbaines.

c. La coopération dans le domaine de l'insertion socio-professionnelle des personnes vulnérables

En 2015, 26% des financements d'aide publique au développement, soit 2 millions d'euros, ont été consacrés à l'insertion socio-économique des plus vulnérables. L'ensemble des actions ont été dirigées sur deux axes : l'assistance et l'insertion sociale des populations vulnérables ; le soutien à l'entreprenariat social et au développement économique local.

Au cours de l'année 2015, plusieurs actions dans le domaine de l'insertion socio-économique peuvent être soulignées :

- La signature le 23 janvier d'un partenariat innovant avec le groupe Investisseurs & Partenaires pour soutenir les Petites et Moyennes Entreprises (PME) en Afrique.
- La visite en Principauté de la Direction Générale des Apprentis d'Auteuil pour la poursuite du partenariat initié en 2007 entre le Gouvernement Princier et la Fondation, pour l'appui de 15 projets en faveur de l'enfance vulnérable dans six pays du Sud.
- Le soutien aux enfants et adultes en situation de handicap. Ce programme, mis en place dans plusieurs pays partenaires, concerne 4.000 enfants et jeunes handicapés, leur permettant d'être pris en charge, scolarisés et formés. Il appuie également vingt structures locales pour améliorer la qualité de leur prise en charge.

d. La protection civile

La protection civile est un programme phare de la Coopération monégasque qui s'appuie sur l'expertise de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Monaco pour mettre en œuvre des projets au Burkina Faso et en Mauritanie.

Au Burkina Faso, la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers du Burkina Faso et l'Institut Supérieur d'Etudes de Protection Civile, ont été soutenus (lutte contre les incendies, sauvetage aquatique, secours routiers, risques nucléaires-radiologiques-bactériologiques-chimiques, etc.).

En Mauritanie, la Principauté de Monaco a appuyé la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) mauritanienne à travers la construction d'un troisième poste de secours de Sapeurs-Pompiers à Nouakchott, et par la dotation de matériels neufs et réformés (mécanique, sauvetage aquatique, secours routiers, tenues, engins de premier secours, véhicule d'intervention...).

Enfin, une délégation du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation de la Mauritanie a effectué une visite de travail à Monaco du 27 au 30 octobre 2015. A cette occasion, un Protocole d'Accord a été signé afin de reconduire le partenariat.

3.4. Les autres types d'intervention

a. L'aide humanitaire d'urgence

L'année 2015 a été fortement marquée par les conflits armés et les catastrophes naturelles. Face à cette situation, la ligne consacrée à l'aide humanitaire d'urgence a augmenté de 51%, passant de 400.000 euros en 2014 à 605.000 euros en 2015.

Les principales aides d'urgence ont concerné les réfugiés Syriens (305.000 euros) et le séisme au Népal (105.000 euros). D'autres aides d'urgence ont été apportées pour la crise humanitaire au Mali, la crise oubliée du Soudan, les cyclones à Madagascar, la sécheresse en Ethiopie, les inondations au Malawi et au Vanuatu.

Les organisations d'urgence par lesquelles ont transité cette aide sont le HCR, le PAM, la FICR, le CICR et Médecins du Monde.

En complément de ces fonds, la Coopération monégasque a versé une contribution volontaire de 50.000 € au Fonds central d'intervention d'urgence (CERF) pour permettre aux agences onusiennes de lancer des programmes d'urgence sans attendre l'arrivée des fonds de la communauté internationale.

b. Le partenariat avec les OSI monégasques

Les Organismes de Solidarité Internationale (OSI) monégasques constituent également des partenaires sur lesquels le Gouvernement Princier s'appuie pour mener à bien sa politique de coopération au développement. En 2015, 6% des financements d'APD, soit 700.000 euros ont été alloués aux OSI de Monaco, dans le cadre d'une année marquée par de nombreuses avancées pour cette collaboration :

- Cofinancement de projets : En 2015, la Coopération monégasque a co-financé 12 projets en partenariat avec neuf OSI monégasques.
- Subventions de fonctionnement : les trois OSI monégasques « historiques » ont bénéficié de subventions de fonctionnement: Mission Enfance, AMADE Mondiale et Monaco Aide et Présence.
- Renforcement des compétences : plusieurs formations dispensées par des consultants externes ont été proposées aux OSI monégasques (plusieurs dizaines de participants) :

suivi et évaluation d'un projet de coopération au développement, sécurité en mission, photoshop, powerpoint, communication sur les réseaux sociaux.

- Mise en ligne du site : les OSI monégasques ont été accompagnés tout au long de l'année pour la mise en ligne du site : www.osimonaco.org

Le Gouvernement Princier a signé avec le Croix Rouge Monégasque une convention dans le cadre du projet de développement intitulé « Transformation du Pavillon de Monaco à l'Exposition universelle de Milan (Italie) en Centre de formation au Burkina Faso » mis en œuvre entre Milan (Italie) et Loumbila (Burkina Faso). Une somme exceptionnelle de 1.310.000 euros a été consacrée à cette opération majorant d'autant l'APD monégasque 2015.

c. Les collectifs monégasques

Monaco Collectif Humanitaire

Depuis 2008, la Direction de la Coopération Internationale pilote le projet Monaco Collectif Humanitaire qui permet de prendre en charge à Monaco des enfants du Sud dont les pathologies cardiaques, et parfois orthopédiques, ne sont pas opérables dans leur pays d'origine.

Les centres de soins partenaires sont le Centre Cardio-Thoracique de Monaco, le Centre Hospitalier Princesse Grace et l'Institut Monégasque de Médecine & Chirurgie Sportive. La Croix-Rouge monégasque est quant à elle en charge de la gestion des fonds.

En 2015, 44 enfants ont été pris en charge (16 patients de plus qu'en 2014), ce qui porte le nombre d'enfants opérés au 31 décembre 2015 à 272.

La Direction de la Coopération Internationale, qui a permis au MCH de se doter d'un Ambassadeur en la personne du footballeur international Olivier GIROUD, a lancé plusieurs opérations de levées de fonds en faveur du projet.

Par ailleurs, en 2015 le site www.mch.mc s'est doté d'une version anglaise.

Monaco Collectif Haïti

Suite au tremblement de terre en Haïti en 2010, et conformément à la volonté de S.A.S. le Prince Souverain, un grand nombre de structures monégasques, publiques et privées, se sont fédérées sous l'appellation Monaco Collectif Haïti pour répondre efficacement à cette catastrophe.

Ce Collectif, sous l'égide de la Croix-Rouge monégasque, a permis de soutenir les Centres Gheskio (ONG haïtienne) pour la construction, l'équipement et le fonctionnement de l'école primaire Prince Albert II de Monaco, établie dans l'un des quartiers les plus défavorisés de Port-au-Prince. L'école, qui a reçu la visite de S.A.S le Prince Souverain en février 2013, scolarise désormais 320 enfants défavorisés. La Direction de la Coopération Internationale a pris le relais du Collectif en 2014 en assurant une grande partie du fonctionnement de l'école.

Lors de la réunion annuelle du Gouvernement et des OSI monégasques le 3 novembre 2015, il a été décidé de clôturer le Monaco Collectif Haïti, sa mission étant terminée. Les fonds restants en 2015 ont été utilisés pour l'aménagement de la salle informatique et de la cour de récréation de l'école Prince Albert II, ainsi que pour un diagnostic des besoins en appui technique des Centres Gheskio, pour la pérennité du fonctionnement de l'école.

d. Le programme de volontariat

Le programme de Volontaires Internationaux de Monaco (VIM), créé fin 2007, a un double objectif :

- proposer à de jeunes adultes qualifiés de partir vivre une expérience professionnelle humanitaire ou de développement dans de bonnes conditions d'encadrement ;
- contribuer au renforcement des actions menées sur le terrain en coopération avec des partenaires locaux fiables.

En 2015, sept Volontaires ont ainsi été recrutés, parmi lesquels trois au Maroc, un en Mongolie, un à Madagascar et deux au Burkina Faso. Depuis la création du programme en 2008, 28 VIM au total ont été déployés dans les pays suivants : Maroc, Tunisie, Mali, Madagascar, Sénégal, Burkina Faso et Mongolie.

3.5. La sensibilisation et l'éducation au développement

a. Partenariat entre le Gouvernement et Sciences Po Paris, Campus Moyen-Orient Méditerranée à Menton

Ce partenariat a pour objectif de sensibiliser les étudiants aux enjeux de développement, de les initier à la gestion de projet et de soutenir la formation des élites du Sud à travers l'octroi de bourses scolaires.

En 2015, Monaco a organisé l'Ecole d'Hiver, une série de conférences et d'ateliers destinés aux étudiants de 1^{ère} année sur la thématique de l'aide au développement, réunissant plusieurs intervenants de haut niveau, ainsi que le concours « Challenge solidaire » destiné à former les étudiants au montage de projets. C'est le projet "Liberté Solidarité Prisonniers au Liban" qui a obtenu le premier prix et a été mis en œuvre au cours de l'année 2015 avec une dotation de 20.000 euros.

Les étudiants ont également pu visiter l'exposition Universelle de Milan et en particulier ont été reçus au pavillon monégasque par l'équipe sur place.

b. Festival de courts métrages Le Temps Presse

Depuis 2010, le Gouvernement Princier soutient le Festival de courts métrages Le Temps Presse, vaste campagne de sensibilisation aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

En 2015, en partenariat avec la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, 230 enfants de Monaco, mais aussi plus de 1 800 enfants de 8 à 12 ans à Madagascar, au Burundi, au Maroc, au Sénégal, et au Cameroun, ont participé à ce Festival en qualité de membres du jury du Prix des Enfants, leur permettant de se sensibiliser aux OMD et à l'action du Gouvernement Princier en faveur du développement. Des étudiants de Science Po ont également participé au jury du Prix des Etudiants. Pour la première fois, en 2015, la cérémonie de remise des prix du Festival le Temps Presse s'est déroulée à Monaco.

4. La promotion du développement durable, la préservation de l'environnement

Les drames humains qui ont marqué cette année sont exacerbés par la dégradation de l'environnement, agissant de manière néfaste sur la paix et la stabilité du monde. L'année 2015 a été jalonnée de grands rendez-vous internationaux dont les résultats vont permettre à la Communauté internationale de refonder un modèle de développement basé sur une nouvelle éthique de responsabilité empreinte de solidarité.

La promotion du développement durable et la préservation de l'environnement étant des piliers de sa politique extérieure, la Principauté de Monaco a été particulièrement active tant au niveau mondial que régional.

4.1. Le développement durable

a. Conférence sur le financement du développement

La troisième Conférence sur le financement du développement s'est tenue à Addis-Abeba (Ethiopie), en juillet 2015. Cette Conférence, à laquelle le Gouvernement Princier a pris part, avait pour objet d'identifier les financements nécessaires à la réalisation du programme de développement durable à l'horizon 2030.

Dans le cadre des discussions, Monaco a rappelé que cette Conférence constituait « la première étape de la mise en place d'un programme ambitieux ayant vocation à prendre en considération, de manière équitable, les trois dimensions du développement durable¹ dans sa noble détermination à éliminer la pauvreté ».

Ainsi, au terme des négociations, les Etats membres ont adopté le programme d'action d'Addis-Abeba qui réaffirme l'engagement des Etats de consacrer 0,7% de leur produit national brut à l'aide publique au développement et qui définit un ensemble de mesures concernant le renforcement des capacités et le transfert de technologies.

En dépit des réticences du groupe des 77 et de la Chine, l'engagement du secteur privé a été reconnu comme vital pour la mise en place de solutions concrètes garantissant une croissance durable et des emplois décents.

La Communauté internationale s'est également entendue pour accorder un traitement préférentiel aux petits Etats insulaires en développement, en raison de leur situation, à l'instar de ce qui préexiste pour les Pays les moins avancés.

b. Adoption des Objectifs de développement durable

Préalablement à la 70^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies, s'est tenu un Sommet de haut niveau en vue de l'adoption du nouveau programme de développement pour l'après-2015 (ODD), qui fait suite aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Les OMD avaient été établis en 2000 en vue d'atteindre huit cibles en matière de lutte contre la pauvreté. Grâce à ceux-ci, des progrès ont pu être accomplis, notamment en ce qui concerne la scolarisation des enfants, l'accès à l'eau potable ainsi que la lutte contre le paludisme, le sida et la tuberculose.

Intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », ce document consacre 17 Objectifs de développement durable (ODD), assortis de 169 cibles. Ces ODD ont un champ d'application plus large que les OMD dans la mesure où ils couvrent les trois piliers du développement durable et sont donc applicables aussi bien aux pays développés qu'aux pays en développement.

¹ Les trois dimensions du développement durable sont : la croissance économique, l'équité sociale et la protection de l'environnement

Lors de Son allocution, S.A.S. le Prince Souverain, qui conduisait la délégation monégasque, a mis en exergue le lien intrinsèque qui existe entre le devenir de l'Homme et celui de la Planète et a mentionné l'action de Son pays en faveur des populations les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants.

Depuis la Conférence Rio+20, Monaco a soutenu la consécration d'un ODD dédié aux océans et aux mers, conformément aux propositions des co-présidents du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les ODD, estimant qu'il était impératif d'encourager la résurgence des océans sains et productifs. Ce message a été entendu et l'ODD n° 14 vise expressément la conservation et l'exploitation durable des océans et des ressources marines.

De même, la Principauté s'est félicitée de la reconnaissance de la vocation du sport à promouvoir le développement durable.

En 2016, Monaco devra mettre en place une réflexion en vue de se conformer à ces ODD dans les délais impartis.

c. Forum des Jeunes de l'UNESCO

Le 9^{ème} Forum des Jeunes en octobre 2015 a eu pour thème général « les jeunes citoyens du monde pour une planète durable ». Ce thème, qui se situe dans le droit fil de la Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour la jeunesse 2014-2021, a permis aux participants d'examiner les défis du développement durable tout en maintenant l'accent sur les changements climatiques. La Principauté de Monaco était représentée à cet événement par une étudiante monégasque en Master 2 « Océanographie et Environnement ».

4.2. La lutte contre les changements climatiques

a. Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

COP21 : Adoption de l'Accord de Paris

La France a accueilli en novembre 2015, la 21^{ème} Conférence des Parties (COP21) à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

Le premier jour de la COP21, le Gouvernement français a organisé un événement réunissant les Chefs d'Etat et de Gouvernement afin de donner une impulsion politique forte aux négociations. La présence de plus de 150 Chefs d'Etat et de Gouvernement a constitué un événement sans précédent.

Au terme de négociations qui ont duré quatre ans, les Etats Parties sont parvenus à adopter un accord universel, durable et dynamique qui consacre le leadership des pays développés dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques et accorde une part importante à la responsabilité commune mais différenciée des Etats.

Le Gouvernement Princier a pris part à l'ensemble des sessions de négociations et à différents événements organisés en marge de la COP21. La présence de S.A.S. le Prince Souverain a hautement renforcé la visibilité de la Principauté.

Deux initiatives ont été mises en place :

- Moratoire sur le charbon : le Président des Kiribati a proposé un moratoire sur la construction de nouvelles mines de charbon et l'extension des mines existantes. En effet, la lutte contre les changements climatiques ne saurait se concevoir sans une réduction de l'utilisation du charbon. La Principauté a accordé son soutien à ce moratoire.

- Réforme des subventions pour les combustibles fossiles : le Costa Rica, le Danemark, l’Ethiopie, la Finlande, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Suède, la Suisse ont souhaité établir un consensus politique sur l’importance de réformer les subventions en faveur des combustibles fossiles, auquel s’est associé le Gouvernement Princier.

Par ailleurs, le Gouvernement Princier a convié ses partenaires du Groupe d’Intégrité Environnementale (EIG²) à un déjeuner de travail le 7 décembre 2015, en présence de S.A.S. le Prince Souverain. S.A.S. le Prince Souverain a rappelé que l’EIG, de par sa diversité, avait les capacités pour jouer un rôle clé dans les négociations ; le travail accompli par l’EIG tout au long du processus de négociations a ensuite été évoqué ainsi que les perspectives futures dans le cadre de la mise en œuvre de l’Accord de Paris.

Le 8 décembre 2015, le Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération a pris part à la concertation ministérielle de la Francophonie. La Secrétaire Générale a présenté les activités mises en œuvre par l’Institut Francophone pour le Développement Durable (IFDD) dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, et en particulier deux ateliers régionaux financés en partie par le Gouvernement Princier :

- Atelier de Cotonou : pour la capitalisation des contributions prévues déterminées au niveau national (octobre 2015),
- Atelier de Dakar : pour la préparation des délégations francophones aux négociations lors de la COP21 (novembre 2015).

Enfin, le 9 décembre, le Centre Scientifique de Monaco a organisé une manifestation en partenariat avec l’OMS, intitulé « Health central to climate change action ».

Contribution en faveur du Fonds Vert pour le Climat

En 2015, le Gouvernement Princier a concrétisé son engagement en faveur du Fonds Vert pour le Climat qui a pour mission de financer la transition des pays en développement vers un modèle de développement sobre en carbone et résilient au changement climatique. Ce soutien financier de 250.000 euros matérialise l’engagement porté par S.A.S. le Prince Souverain sur la scène internationale en matière de lutte contre les changements climatiques et illustre l’aide qu’il convient d’apporter aux pays les plus vulnérables face à ce phénomène.

b. Le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat

Le Gouvernement Princier a participé à la 42^{ème} session du Groupe d’experts Intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC) en octobre 2015 à Dubrovnik (Croatie). Cette session a été marquée par l’élection du nouveau bureau du GIEC. M. Hoesung LEE, de la République de Corée, a été élu Président. Ce Bureau aura la charge de coordonner les travaux aboutissant à la publication du 6^{ème} rapport d’évaluation à l’horizon 2021 et des rapports intermédiaires envisagés.

4.3. Les Mers et Océans

a. 3^{ème} Atelier international sur les impacts socio-économiques de l’acidification des océans

La 3^{ème} édition de l’Atelier international sur l’économie de l’acidification des océans s’est tenue à Monaco, en janvier 2015. Cet atelier, co-organisé par le Centre scientifique de Monaco (CSM) et les Laboratoires de l’environnement de l’Agence internationale de l’énergie atomique (AIEA), a porté sur les impacts de l’acidification des océans sur les communautés côtières.

² Liechtenstein, Mexique, République de Corée et Suisse

Les principales conclusions et recommandations de cet atelier s'articulent autour des cinq thèmes abordés lors de l'atelier : les communautés côtières dépendantes des pêches et de l'aquaculture ; les récifs coralliens et le tourisme côtier ; la modélisation en tant qu'outil pour évaluer les impacts bio-socio-économiques de l'acidification des océans ; les adaptations sociétales et la « gouvernance » des océans.

L'intérêt de ces conclusions est de fonder les recommandations politiques sur un travail scientifique réalisé par des experts en sciences naturelles et sociales. En effet, les économistes se sont appuyés sur leurs échanges avec les biologistes pour déterminer les impacts de l'acidification des océans sur les communautés côtières.

b. Journée mondiale de l'Océan

Dans le cadre de la Journée mondiale de l'Océan, S.E. Mme Yvette LAMBIN-BERTI organisait la venue de S.A.S. le Prince Souverain au siège de l'UNESCO, le 8 juin. Cette Journée a été le prélude à une large mobilisation internationale, impulsée par la communauté « océan » à six mois de l'ouverture de la COP 21 qui a vu le lancement de la Plateforme Océan et climat 2015.

A cette occasion, le Prince Souverain a réitéré Son soutien au Gouvernement français dans la préparation de la COP21 ainsi que Son engagement dans différentes négociations, dont le régime juridique de la biodiversité dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale et sur l'adoption d'un objectif de développement durable consacré aux océans. Il a souligné l'initiative de Monaco tendant à proposer au GIEC de produire un rapport spécial sur les océans (rapport accepté en 2016).

c. La Commission océanographique intergouvernementale

La Principauté de Monaco a participé à la 28^{ème} session de l'Assemblée de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) qui s'est tenue au siège de l'UNESCO, en juin 2015.

A cette occasion, Monaco, et une vingtaine d'autres pays et l'Organisation hydrographique internationale (OHI), a participé au groupe de travail qui a examiné la question du mandat et du règlement intérieur du Comité directeur mixte (Commission océanographique intergouvernementale et OHI) de la Carte générale bathymétrique des océans (GEBCO).

Le projet GEBCO a été matérialisé en 1903, lorsque S.A.S. le Prince Albert Ier offrit d'organiser et de financer la production de cette nouvelle série de cartes bathymétriques, sous l'égide de Son Cabinet scientifique. En 1922, la gestion de la GEBCO a été transférée au Directeur du Musée océanographique de Monaco, avant d'être confiée, en 1929, à l'actuel Bureau hydrographique international.

Le groupe de travail s'est essentiellement penché sur le rôle de la COI, sa participation à des projets, principalement du point de vue des utilisateurs des données et produits bathymétriques de la GEBCO ainsi que sur la révision du mandat et du Règlement intérieur de cette carte.

A l'instar d'autres Etats, la Principauté s'est associée aux soutiens exprimés en faveur du mandat révisé du Comité directeur de la Carte générale bathymétrique des océans en réaffirmant l'importance qu'elle attache à la réussite et la pérennité de la GEBCO, qu'elle soutient depuis ses origines.

d. L’Autorité internationale des fonds marins

Dans un entretien à la Revue Marine et Océan, en février 2012, S.A.S. le Prince Souverain a insisté sur la nécessité de promouvoir la coopération internationale afin d’encourager l’exploitation non dommageable des ressources minérales des fonds marins au-delà des limites de la juridiction nationale (la Zone). Ainsi, la Principauté de Monaco a participé à la 21^{ème} session de l’Autorité internationale des fonds marins qui s’est tenue à Kingston (Jamaïque), en juillet 2015.

Au cours de cette session, la Principauté s’est exprimée, notamment, sur les paramètres de l’exploration et de l’exploitation des ressources de la Zone ainsi que sur la recherche scientifique marine dans cette Zone. S’agissant des paramètres de l’exploration et de l’exploitation des ressources, les débats ont porté principalement sur le cadre juridique relatif à l’exploitation des ressources de la Zone, l’identification, l’évaluation du volume ainsi que sur les moyens d’extraction de telles ressources.

A cet égard, Monaco a mis l’accent sur la nécessaire prise en compte de la protection et de la préservation du milieu marin pour assurer la gestion durable de ces ressources, insistant sur l’importance de recourir à l’avis consultatif du Tribunal international du droit de la mer pour élaborer des règles relatives à la responsabilité des Etats contractants dans la Zone.

Concernant la recherche scientifique marine, la Principauté a rappelé que la recherche scientifique est essentielle pour la « gouvernance » des océans et l’utilisation rationnelle et durable de leurs ressources, qu’elles soient vivantes ou non. La Principauté a ainsi souligné l’importance du travail mené par le Centre scientifique de Monaco (CSM) dans ce domaine.

e. Renforcement des capacités et promotion d’activités concourant à la gestion durable des mers et océans.

En 2015, la Principauté de Monaco a apporté des contributions financières en faveur de la Dotation Hamilton Shirley Amerasinghe, de l’Institut international du développement durable - Bulletin des négociations de la Terre.

Ces contributions s’inscrivent dans le cadre des engagements continus de Monaco en faveur de la formation, de la promotion et de la diffusion des instruments internationaux relatifs à la protection et à la gestion durable des mers et des océans.

f. Résolution de l’Assemblée générale des Nations Unies

La résolution annuelle de l’Assemblée générale des Nations Unies sur les océans et droit de la mer a été adoptée le 8 décembre 2015. Cette résolution comporte une proposition introduite par Monaco concernant les menaces qui touchent des espèces marines comme les mammifères, les tortues et les oiseaux marins.

4.4. L’Eau

Une délégation de la Principauté de Monaco, menée par S.A.S. le Prince Souverain, a participé au 7^{ème} Forum Mondial de l’Eau qui s’est tenu en République de Corée en avril 2015. Ce Forum qui avait pour thème « Water for our Future » s’est concentré sur les mécanismes et actions permettant d’atteindre les objectifs suivants : la sécurité de l’eau pour tous, de l’eau pour le développement et la prospérité et, de l’eau pour un développement durable.

L'objectif de ce Forum était l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement, laquelle ne relève que partiellement de solutions techniques. En effet, les enjeux sont également financiers (investissements lourds ne pouvant être amortis que sur le long terme, financement de la maintenance de l'existant) ou institutionnels (amélioration des cadres légaux, juridiques et administratifs).

Lors de la Journée ministérielle une Déclaration fut adoptée ainsi que des recommandations portées à l'attention des Etats. Cette Déclaration de Daegu et Gyeongju représente un appel à l'action en vue de l'élaboration des Objectifs de Développement Durable 2015.

4.5. La Biodiversité

a. Réunion Consultative du Traité sur l'Antarctique

La Principauté de Monaco a participé à la 38^{ème} session de la Réunion Consultative du Traité sur l'Antarctique (RCTA) ainsi qu'à la 18^{ème} réunion du Comité sur la protection de l'environnement (CPE), à Sofia (Bulgarie) en juin 2015.

Le Président de la République de Bulgarie, a rappelé que l'Antarctique devait rester libre de toute activité militaire et que la protection de ce continent devait être une priorité dans l'agenda international et ce afin d'assurer l'avenir de notre planète et des générations futures.

S.E. M. Michel ROCARD, Ambassadeur français en charge des questions polaires, a rappelé que l'Antarctique faisait figure d'exception : on y trouve un niveau de coopération internationale qui contraste avec l'état général du monde. Il a souligné les effets grandissants du changement climatique observés en Antarctique et la nécessité de les atténuer.

Lors du Comité pour l'Environnement, Monaco a suivi les travaux liés à la préservation de l'environnement de la région et, plus particulièrement, de sa biodiversité.

b. Monaco assessment

Une réunion s'est tenue à Monaco du 8 au 10 juin 2015, à l'initiative du Comité pour la Recherche antarctique (SCAR), du Centre Scientifique de Monaco (CSM), de la Monash University et du Gouvernement Princier.

Rassemblant une trentaine d'experts et de chercheurs internationaux spécialisés dans la préservation de la biodiversité, de l'Antarctique et dans le droit international, cette réunion avait pour premier objectif d'examiner dans quelle mesure la conservation de la biodiversité en Antarctique et dans l'Océan Austral répondait au Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, approuvé par les Parties à la Convention sur la Diversité Biologique.

La réunion de Monaco avait également pour but d'apporter une orientation sur les actions qui pourraient favoriser d'autres succès en matière de conservation en Antarctique et dans l'Océan Austral ainsi que sur l'identification des domaines clés et des indicateurs qui serviront de guide à ce travail.

Les résultats et produits de « L'Antarctique et le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 : l'Evaluation de Monaco » seront communiqués, entre autres, aux Parties du Traité sur l'Antarctique, aux Parties à la Convention sur la Diversité Biologique et au grand public. Ils formeront le socle d'une stratégie visant à poursuivre l'amélioration de la conservation en Antarctique et dans l'Océan Austral.

4.6. La politique environnementale régionale

a. En Méditerranée

Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS)

A l'instar des années précédentes et en sa qualité de dépositaire de l'Accord, Monaco a réitéré son soutien aux actions de l'ACCOBAMS visant à la conservation des cétacés.

Ce soutien a permis de mener de nombreuses activités liées au renforcement des capacités des Pays membres, notamment par :

- l'organisation de formations dans la gestion d'aires marines d'importance spéciale,
- le développement de lignes directrices pour les opérateurs de « Whale Watching » afin d'assurer que cette activité ne mette pas en danger les espèces observées, notamment par la réduction de la pollution sonore,
- le renforcement et le développement d'outils de communication.

Monaco a pris une part active dans la définition du programme d'actions de l'ACCOBAMS pour l'année 2016. La prochaine Réunion des Parties se tiendra à Monaco en novembre 2016 et célébrera les 20 ans de l'Accord.

Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée

La 39^{ème} session de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) s'est tenue à Milan en mai 2015. Les travaux de cette session ont porté, notamment, sur la pêche illicite, non déclarée et non règlementée (pêche INDNR) en mer Méditerranée et en mer Noire ainsi que sur la gestion des pêcheries et de l'aquaculture en Méditerranée.

A cette occasion, la Principauté de Monaco a mis en exergue les effets néfastes de la pêche INDNR, rappelant la nécessité de renforcer la coopération internationale pour lutter contre cette pratique.

Le Gouvernement Princier a annoncé le versement d'une contribution financière pour soutenir le Programme cadre de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée relatif au développement de la pêche artisanale durable.

Accord Pelagos

Le Sanctuaire Pelagos est inscrit, depuis novembre 2002, sur la liste des ASPIM dans le cadre de la Convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée. En 2015, la reconduction de statut d'ASPIM du sanctuaire PELAGOS a été obtenue.

La 6^{ème} Réunion des Parties à l'Accord Pelagos s'est tenue les 15 et 16 décembre 2015 à Hyères, sous présidence française. Cette Conférence a permis de s'accorder sur un nouveau Plan de gestion à moyen terme. Par ailleurs, le siège de l'accord Pélagos sera transféré à Monaco et doté d'un statut juridique adéquat.

Accord RAMOGE

La 48^{ème} réunion de la Commission RAMOGE s'est tenue à Monaco le 25 novembre 2015, sous Présidence monégasque. La Commission a, à cette occasion, adopté son Règlement intérieur en discussion depuis de nombreuses années. Cette réunion est intervenue dans la

perspective du 40^{ème} anniversaire de l'Accord RAMOGE en 2016. Deux manifestations auront ainsi lieu en Principauté : un exercice RAMOGEPOL et une Conférence rendant compte de la campagne d'exploration menée en 2015 dans les canyons des trois pays de l'Accord.

b. En Europe

Union Internationale pour la Conservation de la Nature

Le Gouvernement monégasque, en tant que membre de l'UICN, a pris part au Forum régional de la conservation de l'UICN pour l'Europe, l'Asie du nord et l'Asie centrale du 14 au 16 décembre à Helsinki.

Au terme de cette réunion, les participants ont adopté le « Message d'Helsinki » qui est la contribution de la région Europe pour le Congrès Mondial de la Nature qui aura lieu en septembre 2016 à Hawaii. Ce Message contient une série de recommandations dont les grandes lignes sont :

- améliorer la prise en compte des services rendus par les écosystèmes sains qui contribuent au développement des sociétés, tant sur le plan socio-économique qu'environnemental,
- renforcer les données scientifiques afin de sécuriser le capital naturel et culturel, lequel est basé sur les services rendus par la biodiversité et les écosystèmes,
- encourager les Etats Parties à la Convention sur la diversité biologique à atteindre les objectifs d'Aichi,
- identifier, réformer et éliminer les subventions néfastes à la biodiversité, particulièrement dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de l'énergie.

Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe

En 2015, une délégation monégasque a participé à la 35ème session du Comité Permanent de la Convention de Berne qui a notamment abordé les questions relatives à la prévention, à la lutte et à l'éradication des espèces exotiques envahissantes, à la désignation et à la gestion des zones protégées, à la prévention et aux poursuites liées à la mise à mort illégale d'oiseaux, et au rôle de la biodiversité dans l'atténuation des effets du changement climatique.

La Principauté a soutenu financièrement le Secrétariat de la Convention de Berne dans la mise en œuvre de certaines activités du programme visant à « aider les États membres dans la mise en œuvre proactive des dispositions de la Convention de Berne sur la conservation et la gestion de la diversité biologique, ainsi que pour le suivi du respect des obligations. »

c. En Amériques et Caraïbes

Dans cette région, Monaco soutient des interventions en matière de protection de la biodiversité, du milieu marin, et de gestion des risques :

- étude de recensement d'espèces menacées et d'évaluation de l'efficacité de la réserve marine des Galápagos dans son rôle de préservation de la pêche commerciale notamment (Manta Trust et Darwin Fondation) ;
- atelier de gestion d'aires marines classées au Patrimoine naturel mondial, et ateliers de formation pour une meilleure application des critères de durabilité du tourisme, en appui du Corridor de conservation marine du Pacifique est tropical (Costa Rica) ;
- mise en œuvre de la Priorité 5 du programme de travail visant notamment à la conservation des espèces migratrices, de la Commission pour la Mer des Sargasses ;
- poursuite du financement de formations du Global Sea Level Observing System (GLOSS), destinées aux opérateurs des stations d'observation et mesure du niveau de

la mer ainsi qu'aux scientifiques dans le cadre de la mise en œuvre du « Système d'alerte des tsunamis et autres risques côtiers pour la mer des Caraïbes et des régions adjacentes » (CARIBE EWS).

d. Pacifique et Océan Indien

Il est aujourd'hui indéniable que les Petits Etats insulaires partagent des défis de développement et des préoccupations environnementales semblables, notamment leur vulnérabilité aux effets du changement climatique.

En effet, les répercussions des changements climatiques, dont l'élévation du niveau de la mer, présentent des risques considérables pour le développement durable des Petits États Insulaires en développement (PEIDs) et les effets à moyen et long terme de ces changements sont susceptibles de menacer l'existence même de certains de ces États.

Dans ce contexte, la Principauté de Monaco s'est attelée au cours de ces dernières années à nouer des partenariats permettant de contribuer au développement durable des PEIDs. En 2015 a été initié un partenariat à long terme de première importance avec le Programme Océanien de l'Environnement organisation intergouvernementale de 26 Etats et territoires océaniques, basée aux Iles Samoa. Le soutien de Monaco permet notamment de mettre en place une surveillance de l'acidification des océans et des actions concrètes d'adaptation à celle-ci et des stratégies de renforcement de la résilience des communautés locales.

De manière générale, Monaco privilégie une approche transversale afin que son action s'inscrive dans une perspective de prise en compte équilibrée des trois piliers du développement durable. Les thématiques soutenues sont :

- Adaptation aux changements climatiques : La Principauté a financé le projet de l'ONG « OLLSI » visant à la restauration des mangroves aux SAMOA.
- Tourisme durable en lien avec l'Institut de la Francophonie pour le développement durable de l'OIF. Ainsi, l'IFDD a proposé :
 - l'élaboration d'une stratégie globale pour le tourisme durable en faveur des PEIDs en vue de doter ces pays d'un outil de planification à long terme ;
 - le développement d'une norme internationale pour un tourisme durable qui facilite l'accès à une certification des activités de ce secteur.
- Accès à l'eau : Ainsi, la Principauté participe au financement du projet porté par l'ONG Kiribati Climate Action Network (KiriCAN) ayant pour objectif principal l'installation de plusieurs citernes permettant la récupération des eaux de pluie dans le village de Teoraerek au Sud de Tarawa.
- Renforcement de capacités dans le cadre du projet « Islands first » : Ainsi, Monaco a décidé en 2015 de fournir une aide financière en faveur du programme conduit par l'ONG Islands First qui vise à soutenir les délégations et représentants issus de Petits Etats Insulaires en Développement dans le cadre des négociations internationales.

5. La protection et le respect des droits de l'homme et les questions connexes

Axe fort de la politique étrangère monégasque, la protection et le respect des droits de l'homme englobent les thématiques liées à la santé, à l'éducation, à la culture et au sport.

5.1. Le suivi des engagements internationaux

a. Au Conseil de l'Europe

Election d'un nouveau Juge à la Cour européenne des droits de l'homme

En 2015, Madame Stéphanie Mourou-Vikström a été élue en qualité de Juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de Monaco pour une durée de neuf ans. Elle succède à Madame Isabelle Berro-Amadei qui exerçait cette fonction depuis 2006.

Par ailleurs, la Principauté de Monaco a réaffirmé son soutien à la Cour européenne des droits de l'homme en prévoyant, dans le cadre d'un Accord pluri-annuel, une contribution volontaire en faveur du compte spécial de la Cour visant à réduire l'arriéré d'affaires.

Sortie de la procédure de post-suivi de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe

Le 23 avril 2015, l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté la résolution 2052 (2015) clôturant le dialogue post-suivi avec Monaco tout en reconnaissant les spécificités de la Principauté.

La décision de l'APCE s'est fondée sur les progrès réalisés par la Principauté de Monaco depuis son adhésion au Conseil de l'Europe en 2004, parmi lesquels la ratification de 45 Traités de l'Organisation, la contribution active de Monaco aux travaux du Conseil de l'Europe et la création du Haut-Commissariat à la protection des droits, des libertés et à la médiation.

La clôture du dialogue post-suivi réaffirme la conformité de la législation et des institutions monégasques avec les standards européens dans les domaines des droits de l'homme, de l'état de droit et de la démocratie.

Elaboration du 3^{ème} rapport de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance a effectué une visite en Principauté de Monaco au mois de mars 2015.

Au cours de cette visite, deux rapporteurs de la Commission ont rencontré des représentants des Autorités monégasques afin d'évaluer les mesures prises dans cinq domaines spécifiques :

- la législation pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale ;
- le discours de haine ;
- la violence raciste et homophobe ;
- les politiques d'intégration ;
- les politiques de lutte contre les discriminations à l'égard des personnes LGBT.

Le rapport de l'ECRI a été publié au premier trimestre de l'année 2016.

En outre, l'année 2015 a été marquée par la désignation de Monsieur Patrick DAVOST, ancien Directeur des Services Judiciaires, en qualité de membre titulaire de l'ECRI au titre de

la Principauté de Monaco. Il succède à Monsieur Jean-Charles SACOTTE qui occupait cette fonction depuis 2005. Le mandat de Maître Alexis MARQUET, Avocat-Défenseur, en qualité de membre suppléant, a été renouvelé.

Soutien financier

En décembre 2015 a été signé un accord pluri-annuel relatif aux versements de contributions volontaires en faveur des programmes du Conseil de l'Europe pour la période 2015-2017 portant sur trois thématiques : réduction des arriérés de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, lutte contre la cybercriminalité, protection des femmes et enfants.

b. Au sein de l'Organisation des Nations Unies

Une délégation monégasque a participé, les 24 et 25 mars 2015, à un Dialogue avec le Comité des droits de l'homme des Nations Unies. Ce Dialogue avait pour objet l'examen du 3^{ème} rapport périodique de la Principauté de Monaco, concernant la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Tout au long de ce Dialogue, la délégation s'est attachée à rappeler les spécificités monégasques, ainsi que l'engagement de la Principauté dans la défense des droits de l'homme, tant sur le plan national qu'international.

5.2. La protection des personnes vulnérables : droits des enfants, des femmes et des réfugiés

a. Suivi des travaux des Organisations internationales

A l'issue de la Concertation francophone de haut-niveau qui s'est tenue le 9 mars 2015 à New-York en marge de la 59^{ème} session de la Commission de la condition de la femme, les pays membres de l'OIF ont adopté une Déclaration sur l'autonomisation économique des femmes.

La 59^{ème} session de la Commission de la condition de la femme et la concertation francophone s'inscrivaient dans le cadre de la célébration du 20^{ème} anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

L'année 2015 marquait également le 15^{ème} anniversaire de l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations Unies de la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité. La Principauté de Monaco a pris part au débat du Conseil de sécurité en octobre 2015 et a co-parrainé la résolution adoptée à cette occasion.

Comme à l'accoutumée, la Principauté de Monaco a suivi les travaux de la troisième Commission de l'Assemblée Générale des Nations Unies et en particulier les débats consacrés à la promotion et à la protection des droits de l'enfant, ainsi qu'à l'autonomisation des femmes. Monaco s'est porté co-parrain de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité au mois de juin 2015 concernant le sort des enfants en temps de conflit armé.

La Principauté de Monaco a co-parrainé les résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée Générale des Nations Unies et le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies concernant les droits de l'enfant, les droits de la femme et la lutte contre toutes les formes de violence à leur égard.

b. Accueil de manifestations

Dans le cadre de la Journée internationale des droits de l'enfant, le Gouvernement Princier a organisé, le 23 novembre 2015, un Colloque de Haut-niveau sur le thème de « L'adoption nationale et internationale », présidé par Bernard GASTAUD, membre du Comité des Nations Unies des droits de l'enfant.

S.A.R. la Princesse de HANOVRE, Présidente de l'AMADE Mondiale, a participé à cette manifestation et est intervenue sur le thème de l'adoption, en rappelant également Son engagement et celui de la Principauté en faveur de la protection de l'enfance.

Ce colloque s'est articulé autour des interventions de onze experts internationaux parmi lesquels des membres du Comité des droits de l'enfant, des universitaires, des Ombudsmen et représentants d'Organisations non-gouvernementales.

c. Soutien financier en faveur de programmes multilatéraux

En 2015, la Principauté de Monaco a contribué financièrement à plusieurs programmes menés par les Organisations internationales en faveur des personnes les plus vulnérables.

Des contributions volontaires ont été versées, comme à l'accoutumée, aux Organisations et agences des Nations Unies œuvrant en faveur des droits de l'homme, telles que ONU femmes, UNICEF et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme.

S'agissant du Conseil de l'Europe, dans le cadre de l'Accord pluri-annuel susvisé, la Principauté de Monaco s'est engagée à contribuer au programme mis en œuvre dans le cadre de la politique de voisinage et visant à la protection des droits et à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants dans le sud de la Méditerranée.

Dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée (UpM), la Principauté de Monaco a également apporté son soutien au projet intitulé « Former des citoyens responsables ».

Par ailleurs, Monaco a apporté son appui financier à la dernière phase du projet intitulé « Prévention de la traite d'êtres humains et aide aux enfants sans soutien parental en République de Moldavie », mené par l'OSCE.

Enfin, la Principauté a également soutenu le programme de l'OEA visant à organiser un programme de formation en vue de généraliser des mécanismes nationaux de promotion de la femme dans les politiques au sein des Gouvernements des Etats membres, et de soutenir l'intégration d'une perspective d'égalité des genres dans lesdites politiques.

d. Protection des réfugiés

Le Département des relations extérieures et de la coopération a assuré la coordination entre les entités concernées par le projet d'accueil à Monaco de réfugiés du Moyen-Orient. A ce titre, a été établi un « dispositif d'accueil » constituant un guide de bonnes pratiques destiné à l'ensemble des services administratifs et entités concernés par ce projet afin de favoriser l'intégration et l'autonomisation des personnes qui s'établiront à Monaco.

Par ailleurs, a été entrepris avec la Représentation pour Monaco du Haut-commissariat pour les Réfugiés des Nations-Unies une réflexion sur la situation au regard du séjour et de l'emploi des personnes vivant ou travaillant à Monaco, bénéficiaires de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative à la situation des réfugiés.

Enfin, Monaco a participé, à sa mesure, aux efforts financiers consentis par la communauté internationale en faveur des réfugiés du Moyen-Orient, notamment via le HCR.

5.3. La santé : l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

Conseils exécutifs

Le Gouvernement Princier a participé à deux sessions extraordinaires du Conseil exécutif de l'OMS qui ont porté sur:

- l'épidémie d'Ebola et la réponse à y apporter sur les court, moyen et long termes,
- la réforme de la gouvernance de l'OMS, les questions d'environnement et santé et l'éradication de la poliomyélite.

68^{ème} Assemblée mondiale de la santé

La Principauté de Monaco a participé à la 68^{ème} Assemblée Mondiale de la Santé qui a eu pour thème principal « La résilience des systèmes de santé ».

La Principauté de Monaco est intervenue dans le cadre du débat général en faveur d'un renforcement de la lutte contre l'épidémie du virus Ebola, rappelant son soutien à la Résolution 2177 adoptée par le Conseil de sécurité de l'ONU le 18 septembre 2014.

Lors de son intervention, le Gouvernement Princier a également abordé les problèmes liés à la gouvernance de l'OMS et exprimé le soutien de la Principauté à l'engagement du Directeur Général de l'OMS afin que l'Organisation puisse, de manière plus efficace, jouer son rôle de coordinateur de la riposte mondiale aux crises sanitaires de grande ampleur.

Par ailleurs, la Délégation monégasque a fait état, au niveau national, de son ambition de proposer à tous des soins de grande qualité, accessibles, à un coût abordable, et a rappelé l'attachement de la Principauté à la construction de systèmes de santé résilients qui se traduit par une politique de coopération internationale mettant l'accent sur la lutte contre les pandémies et le renforcement des soins de santé primaires dans les pays les plus vulnérables.

Enfin, la Principauté a joué, comme à l'accoutumée, un rôle actif au cours de cette Assemblée en prenant la parole au nom de la région Européenne de l'OMS au sujet de la poliomyélite.

2^{ème} réunion de Haut Niveau des petits Etats d'Europe pour la mise en place du Plan Santé 2020

Le Gouvernement Princier a pris part à la deuxième réunion de Haut Niveau des petits Etats d'Europe pour la mise en place du Plan Santé 2020 qui s'est tenue en Andorre.

Le but de cette réunion était de permettre au groupe des petits Etats membres (OMS/Euro) d'échanger les meilleures pratiques pour favoriser une mise en œuvre adéquate de Santé 2020 en améliorant la coopération entre ces pays.

65^{ème} session du Comité Régional de l'OMS pour l'Europe

La Principauté de Monaco a participé à la 65^{ème} session du Comité Régional de l'OMS pour l'Europe sur le thème "Promouvoir les mesures intersectorielles et inter agences pour la santé et le bien-être dans la Région européenne de l'OMS".

A la faveur de l'examen du Rapport sur la santé en Europe 2015 notamment, Monaco a réitéré son engagement sur la santé et plus particulièrement sur les maladies non transmissibles, en se félicitant de l'inscription dans les objectifs de développement durable des profondes

répercussions de ces maladies au plan mondial. Cette session a également permis à la Principauté de rappeler son engagement en faveur d'une réforme de la gouvernance de l'OMS.

En marge des réunions, la délégation monégasque a notamment participé à un débat sur la problématique des migrants et ses conséquences sanitaires, permettant un échange d'expériences avec les pays les plus touchés par ces flux de population, ainsi qu'à une réunion sur les petits Etats dans le cadre de la stratégie 2020 dans la perspective de l'accueil à Monaco en 2016 de la prochaine réunion des Etats européens de moins de 1 million d'habitants.

5.4. La promotion de l'éducation et de la culture

Lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable, tenu à New York en septembre 2015, les Etats membres ont formellement adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui comprend un objectif autonome ambitieux sur l'éducation (ODD 4) basé sur les conclusions du Forum mondial sur l'Education : « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. ». L'UNESCO joue ainsi le rôle d'Organisation chef de file pour la mise en œuvre de cet Objectif.

a. Signature d'un accord-cadre de coopération avec l'UNESCO

Un accord-cadre de coopération entre l'UNESCO et le Gouvernement Princier a été signé le 13 février 2015. Cet accord, qui s'inscrit dans le cadre du Programme et budget de l'UNESCO pour 2014-2017, formalise et renforce l'engagement de Monaco envers les actions menées par l'UNESCO, tant dans le domaine de l'éducation, en particulier des filles, que des sciences marines, du sport, ou de la préservation du patrimoine culturel.

b. Suivi des manifestations internationales

La Principauté de Monaco était représentée, en 2015, à :

- La 6^{ème} Conférence des Ministres du Conseil de l'Europe en charge du patrimoine, (Namur, avril 2015) ;
- la 5^{ème} Conférence des Parties à la Convention de 2005 pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (Paris, juin 2015), qui marquait le 10^{ème} anniversaire de cette Convention, ratifiée par la Principauté en 2007 ;
- la 20^{ème} session de l'Assemblée Générale des Etats Parties à la Convention du Patrimoine Mondial (Paris, novembre 2015) ;
- la 11^{ème} réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (8 décembre 2015), qui revêt une grande importance compte tenu de l'actualité internationale, tout particulièrement en Iraq et en Syrie ;
- la 38^{ème} session de la Conférence Générale (Paris, novembre 2015), à laquelle participait une délégation monégasque conduite par le Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération. Monaco a salué les initiatives prises par l'UNESCO pour lutter contre la destruction délibérée du patrimoine culturel dont souffrent en particulier l'Iraq et la Syrie, et souligné le rôle prépondérant joué par l'UNESCO dans la définition des ODD tout en rappelant l'engagement de la Principauté en faveur de la protection des mers et des océans.

La demande d'admission de la République du Kosovo en tant qu'Etat membre de l'UNESCO a constitué un temps fort de cette session, mais n'a pas été couronnée de succès. Ayant reconnu l'indépendance du Kosovo le 17 mars 2008 et entretenant des relations diplomatiques avec ce pays, la Principauté s'était positionnée en faveur d'une admission.

Lors d'une réunion de Haut niveau organisée en marge de la 38^{ème} session de la Conférence Générale, un Cadre d'action Education 2030 a été lancé. En effet, malgré les immenses progrès réalisés pour élargir les possibilités d'éducation à travers le monde au cours des 15 dernières années, les objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) et les OMD relatifs à l'éducation demeurent une entreprise inachevée.

Par ailleurs, la Stratégie pour renforcer l'action de l'UNESCO en matière de protection du patrimoine en cas de conflit armé a été adoptée afin que la protection du patrimoine et la diversité culturelle soient intégrées aux interventions humanitaires en période d'urgence et de conflits armés.

Enfin, les Etats membres de l'UNESCO ont adopté la version révisée de la Charte Internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport, reconnaissant l'importance du sport pour le développement et la paix.

5.5. Le sport

En 2015, la Principauté de Monaco a proposé l'ajout d'un paragraphe relatif à l'importance du sport pour la réalisation des Objectifs de développement durable dans la Déclaration politique de l'Agenda 2030. Ce paragraphe a été adopté.

En outre, la Principauté de Monaco a pris part, en qualité d'Observateur, à la session extraordinaire du CIGEPS (Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport) qui s'est tenue à Lausanne, en Suisse.

Cette réunion avait pour principal objectif d'examiner et de valider l'avant-projet de la Charte internationale pour l'Education Physique et le Sport. A cette occasion, Monaco a été remercié pour sa contribution, qui a rendu possible la tenue de la réunion préparatoire d'experts ayant permis d'aboutir à l'avant-projet susvisé.

Par ailleurs, le 15 avril 2015, a eu lieu la 2^{ème} célébration de la Journée internationale du sport, sur le thème « Action unie envers le développement durable pour tous par l'intermédiaire du sport » à laquelle Monaco a participé à New York.

Enfin, la Principauté a pris part à la 5^{ème} session de la Conférence des Etats Parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport (Paris, octobre 2015), qui marquait le 10^{ème} anniversaire de la Convention.

Afin de renforcer la lutte contre le dopage, compte tenu des défis contemporains et des dispositions du nouveau Code mondial antidopage 2015, les Etats Parties ont adopté plusieurs réformes novatrices visant à améliorer le suivi de la mise en œuvre de la Convention, sa visibilité ainsi que ses mécanismes de gouvernance.

CONCLUSION

Prenant en compte les évènements qui se sont déroulés au cours de l'année 2015, Monaco a cherché, à sa mesure, à s'associer à l'effort mondial envers les populations les plus pauvres et les plus vulnérables en fonction des besoins qui se sont accrus tout au long de l'année.

La Principauté continuera d'y prendre part en ajustant et rationalisant ses interventions au plus près des grandes causes humanitaires qui feront l'objet du Sommet humanitaire mondial de mai 2016.

Monaco restera attentif au sort des populations migrantes et réfugiées en s'associant au Sommet de haut niveau qu'organiserait le Secrétaire Général des Nations Unies en septembre 2016 afin de définir un pacte mondial sur la mobilité humaine visant à encadrer les mouvements de populations.

Monaco a tenu en 2015 à prendre une part active à la rédaction et à la négociation de documents internationaux de portée mondiale dans le domaine du climat et de la protection de la biodiversité. De nouvelles contributions seront apportées à la rédaction des textes majeurs en discussion relatifs notamment au droit de la mer.

Par sa présence dans les grandes institutions internationales, Monaco veillera à porter sur la scène internationale ses valeurs d'humanité, de respect des droits humains et de paix et intégrera les objectifs de développement durable 2030 dans son positionnement international et dans ses politiques publiques internes.

Par sa diplomatie bilatérale, la Principauté assurera le rayonnement économique, culturel ou encore sportif du pays.

La poursuite de sa politique économique, la négociation européenne ainsi que les rencontres programmées avec les Autorités du Conseil de l'Europe seront mises à profit pour toujours mieux faire connaître les institutions, les caractéristiques économiques et sociales et les ambitions qu'elle nourrit pour préserver son attractivité, ses spécificités et ses valeurs.

Ainsi, en mettant en œuvre la politique de SAS le Prince Souverain dans le domaine international, le Gouvernement Princier s'attache-t-il à porter des positions ambitieuses dans un concert des nations confrontées à des défis vitaux.

ANNEXE I - VOYAGES OFFICIELS ET DEPLACEMENTS A L'ETRANGER DE SAS LE PRINCE

Les Visites Officielles et les autres déplacements à l'étranger de S.A.S. le Prince Souverain sont l'occasion pour la Principauté de Monaco de consolider ses relations diplomatiques.

L'ensemble de ces déplacements font l'objet d'un long travail de préparation en amont et durant leur déroulement. Ils nécessitent la mise en œuvre d'intenses échanges entre le Département des Relations Extérieures et de la Coopération, le Cabinet Princier, le Service d'Honneur du Palais et les Ambassades et Missions de la Principauté de Monaco à l'étranger. Au cours de l'année 2015, ils ont plus particulièrement été centrés sur les objectifs de la COP 21 qui s'est tenue au mois de décembre à Paris.

1. En Europe

a. Visite d'Etat de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco en République tchèque du 8 au 10 avril 2015.

Le jeudi 9 avril, S.A.S. le Prince Souverain, accompagné de Monsieur Gilles Tonelli, a été accueilli par S.E. Monsieur Milos ZEMAN, Président de la République tchèque, au château de Prague, où les deux Chefs d'Etat ont pu s'entretenir lors d'une audience privée.

Les entretiens ont porté sur la coopération économique et culturelle entre les deux pays, sur leurs relations respectives avec l'Union européenne et sur des sujets liés à l'actualité. S.A.S. le Prince Souverain a ensuite visité la Cathédrale Saint Vitus où Il a été accueilli par Son Eminence le Cardinal Dominik DUKA, Archevêque de Prague.

Une délégation d'entrepreneurs de Monaco, conduite par M. Michel DOTTA, Président de la Chambre de Développement économique de la Principauté, a également pris part à cette visite d'Etat, leur permettant le développement des relations économiques bilatérales avec leurs homologues tchèques.

Une cérémonie de signature entre les deux chambres de commerce s'est tenue au Ministère de l'Industrie et du Commerce, en présence de S.A.S. le Prince Souverain et le Vice-Ministre Monsieur Vladimir BÄRTL.

Le 10 avril, S.A.S. le Prince Souverain a visité le Consulat de Monaco à Prague et a rencontré le Président de la Chambre des députés du Parlement de la République Tchèque, puis le Premier Ministre, S.E. Monsieur Bohuslav SOBOTKA.

S.A.S. le Prince Souverain s'est ensuite rendu au Vitkov National Memorial de Prague où une cérémonie de commémoration a eu lieu en présence des deux délégations. La journée s'est achevée par une visite du Monastère de Strahov, très connu pour sa célèbre bibliothèque, datant de plus de huit cent ans.

b. Déplacement de S.A.S. le Prince Souverain à la Cité Internationale Universitaire de Paris

A l'occasion du 80ème anniversaire de la Fondation de Monaco à la Cité Internationale Universitaire de Paris, S.A.S le Prince Albert II S'est rendu le vendredi 17 avril 2015 à la Cité Internationale Universitaire où Il fut accueilli par S.E.M. Claude COTTALORDA, Ambassadeur de Monaco en France, par Messieurs Marcel POCHARD, Président de la Cité

internationale universitaire de Paris, François WEIL, Recteur de l'Académie de Paris et Madame Karine MEDECIN-LEMON, Directrice de la Fondation de Monaco.

c. Déplacement de SAS le Prince Souverain à Paris à l'occasion de la COP 21

S.A.S. le Prince Souverain accompagné par M. Gilles TONELLI et la délégation officielle monégasque ont été accueillis lors de la COP 21 par S.E. M. Claude COTTALORDA.

Au cours de Ses journées de présence dans le cadre de Sa participation à la COP 21, du dimanche 29 novembre au mardi 1er décembre 2015, S.A.S. le Prince Souverain a notamment confirmé la contribution de Monaco à la création d'un Fonds Vert pour le Climat afin d'arriver à terme à une économie dé carbonée qui sera la source d'une croissance différente et qui permettra d'assurer un avenir pour toute l'humanité.

Les négociations réunissant 190 Etats du 30 novembre au 12 décembre, ont mobilisé les efforts et les énergies de la délégation monégasque, composée de membres de la Direction des Affaires Internationales, de la Direction de l'Environnement, et des diplomates de l'Ambassade de Monaco en France.

L'Accord de Paris adopté le 12 décembre 2015 contient notamment la mise en place du Fonds Vert pour le Climat avec une contribution de 100 milliards de dollars par an, l'un des points principaux soutenus par la Principauté.

d. Déplacement de SAS le Prince Souverain en Grande-Bretagne

S.E. Madame Evelyne GENTA a accueilli à Londres S.A.S. le Prince Albert II, le 29 Octobre 2015, à l'occasion de la soirée de gala que l'Ambassadeur a organisé au profit de la Fondation Prince Albert II de Monaco, soirée dédiée à Sir Winston Churchill.

Cette soirée réunissant 250 personnes s'est déroulée en présence de S.A.S. le Prince Albert II et a permis une levée très importante de fonds pour un montant total de 3,4 millions d'euro au bénéfice de Sa Fondation grâce à la vente aux enchères d'objets très particuliers ayant tous trait à la vie de Sir Winston Churchill. Lors de l'événement ont noté la présence de S.A.R. la Comtesse de Wessex et de très nombreuses personnalités britanniques.

2. Aux Etats-Unis d'Amérique

a. Déplacement de S.A.S. le Prince Souverain à Washington

S.E. Mme Maguy MACCARIO-DOYLE a accueilli du 13 au 15 mai, S.A.S. le Prince Souverain à l'occasion d'une visite axée sur la thématique de l'environnement.

S.A.S. le Prince Souverain a reçu le Prix « Award for Excellence in National Stewardship » le 14 mai 2015, à la Carnegie Institution for Science de Washington DC, dans le cadre de la cérémonie de remise des prix de l'édition 2015 des « Peter Benchley Ocean Award ». Les « Benchley Awards » sont considérés comme les « Academy Awards » de la mer. Ils récompensent depuis 2004 des personnalités militant en faveur de la préservation des océans dans le cadre de leurs activités politiques, scientifiques et médiatiques.

La cérémonie de remise des prix « Peter Benchley Ocean Award » a été le temps fort de la Blue Vision Summit, qui s'est tenu du 11 au 14 mai dans la capitale américaine. Il s'agit d'un événement majeur qui contribue à sensibiliser davantage les acteurs locaux qui œuvrent à la préservation du milieu marin. Plus largement, le Blue Vision Summit, est une plate-forme d'échanges qui permet notamment à des politiciens, des législateurs et des ONG de se rencontrer pour contribuer à la mise en œuvre des changements au niveau de la politique environnementale.

Par la suite, S.A.S. le Prince Albert II a participé à un forum de haut niveau intitulé « The Ocean in 2050 » qui s'est déroulé au Siège de la National Geographic Society à Washington. Consacré à la gouvernance des océans, ce forum a réuni plusieurs personnalités éminentes ayant œuvré pour la préservation du milieu marin.

Enfin, en Sa qualité de Président du Comité consultatif du projet Pristine Seas « mers vierges », S.A.S. le Prince Albert II a assisté au siège de la National Geographic Society à une séance du Conseil d'administration consacrée à ce thème. Ce projet, réalisé avec le soutien de la Fondation Prince Albert II et de la National Geographic Society, vise à recenser et protéger les lieux marins uniques, sans trace de présence humaine et à en rechercher de nouveaux à travers le monde.

b. Déplacement de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco à l'Assemblée Générale de l'ONU à New-York

Le 26 septembre 2015, dans le cadre du 70^{ème} anniversaire de l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies et du Sommet sur les Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030 (ODD), S.A.S. le Prince Souverain et la délégation monégasque ont été accueillis par S.E. Mme Isabelle PICCO et l'équipe de la Mission en charge de la préparation et du déroulé de ce déplacement en collaboration avec les équipes monégasques.

Devant plus de 160 Chefs d'État et de Gouvernement, S.A.S. le Prince Albert II de Monaco a exprimé Sa détermination personnelle et celle de la Principauté, s'agissant de la réalisation des 17 objectifs adoptés par la communauté internationale, dont la fin de la pauvreté dans le monde, la lutte contre les changements climatiques, la création de villes et de communautés durables ainsi qu'une éducation de qualité.

Réaffirmant Son engagement personnel en faveur d'océans sains et productifs, « régulateurs du climat et garants de services éco systémiques » S.A.S. le Prince Souverain a également souligné l'attention particulière qu'accorde la Principauté de Monaco à la lutte pour un développement urbain durable et a réaffirmé Son attachement aux valeurs du sport et de l'Olympisme, Se félicitant que la vocation du sport à promouvoir le développement durable ait été reconnue par le Programme des ODD.

Ce déplacement s'est conclu par un déjeuner offert à S.A.S. le Prince Souverain et à la Délégation, en présence M. Gilles TONELLI, organisé par S.E. Mme Isabelle PICCO.

ANNEXE II - EVENEMENTS QUI SE SONT DEROULES A MONACO

1. Conférence diplomatique à Monaco - 27 et 28 avril 2015

Le lundi 27 avril 2015, S.E. M. le Ministre d'Etat a ouvert la Conférence diplomatique organisée par le Département des Relations Extérieures et de la Coopération réunissant une fois par an à Monaco le Corps diplomatique monégasque en poste à l'étranger.

Monsieur Gilles TONELLI, qui présidait pour la première fois la Conférence en sa qualité de Conseiller de Gouvernement, a détaillé le bilan des actions menées par le Département depuis sa création en 2005 et invité les Conseillers de Gouvernement à présenter leurs actions et leurs projets en lien avec la politique extérieure de la Principauté.

Le programme de cette conférence s'est articulé autour d'échanges entre les Ambassadeurs et les intervenants qui ont présenté :

- M. David TOMATIS, Conseiller au Cabinet Princier : Protection et Contrôle des images de la Famille Princièrè ;
- S.E. Mmes Isabelle PICCO et Carole LANTERI : 2015 année de passage des OMD aux ODD ;
- S.E. M. Robert FILLON : l'Exposition Universelle de Milan 2015 ;
- S.E. M. Henri FISSORE : « 2015 - l'Année de la Russie à Monaco » ;
- Mme LAFOREST de MINOTTY, Inspecteur Générale de l'Administration : inventaire des archives des Ambassades.

Par ailleurs, cette rencontre est traditionnellement un moment d'échanges et de partages d'expérience entre les Ambassadeurs.

2. Fête Nationale 2015

Le Département des Relations Extérieures et de la Coopération participe chaque année au sein de groupe de travail constitué pour l'occasion à l'accueil en Principauté des Corps diplomatiques et consulaires au moment des festivités de la Fête Nationale.

Ouvrant les festivités dédiées aux membres des Corps diplomatiques et Consulaires, le traditionnel « Déjeuner du Corps Diplomatique » a été organisé par son Doyen et son Vice-Doyen, les Ambassadeur de France et d'Italie à Monaco et s'est tenu, cette année encore, au Salon Bellevue du Café de Paris, le 18 novembre.

Dans la soirée, plus de 400 membres du Corps Diplomatiques et Consulaires étaient conviés à la réception, présidée par S.A.S. le Prince Souverain, dans les locaux du Yacht club de Monaco. La réception fut suivie par le « Dîner des Ambassadeurs » réunissant plus de 120 convives présidée par S.A.S. le Prince Souverain en présence de S.A.S. la Princesse Charlène et S.A.R. la Princesse de Hanovre. Un buffet dînatoire était par ailleurs offert aux 280 membres du Corps Consulaire par le Département des Relations Extérieures et de la Coopération à l'Hôtel Hermitage en présence de représentants du Gouvernement et du Cabinet Princier.

Le lendemain, à l'issue du Te Deum et de la Prise d'armes sur la place du Palais de Monaco le Corps diplomatique a participé au « Déjeuner des Ambassadeurs » offert par Monsieur Gilles Tonelli à l'Hôtel Hermitage. Les cérémonies festives se sont achevées par la « Tosca », l'opéra de Giacomo Puccini, dans la Salle des Princes du Grimaldi Forum.

Enfin, le 20 novembre était organisée par le Département des Relations Extérieures et de la Coopération la traditionnelle Réunion consulaire réunissant Corps consulaire de Monaco à l'étranger, en présence des Ambassadeurs de Monaco. Après l'ouverture de la réunion par

S.E. M. le Ministre d'Etat, M. Gilles Tonelli a fait état des négociations avec l'Union Européenne puis ont suivi les interventions de :

- la Direction de l'Expansion Economique relative à la mise en œuvre du dispositif d'aide à la commercialisation pour les entreprises industrielles ainsi que de l'Observatoire du Commerce ;
- la Croix Rouge Monégasque relative à Seconde vie du Pavillon de l'Expo Milan 2015 ;
- Monaco Economic Board relative au Changement de dénomination de la CDE, à la présentation de l'exercice 2015 et aux calendriers des actions 2016 ;
- la Direction du Tourisme et des Congrès et la Direction des Ballets de Monate-Carlo présentant leur plan d'action 2016 ;
- Madame le Conseiller de Gouvernement pour l'Equipeement, l'Environnement et d'Urbanisme relative au Projet d'extension en mer.

3. « 2015 – Année de la Russie à Monaco »

Officiellement ouverte par S.A.S. le Prince Souverain le 19 décembre 2014, fut l'occasion de la première visite officielle des Autorités russes venues célébrer la longue tradition culturelle existant entre la Principauté et la Russie au travers de la représentation, lors de la soirée inaugurale organisée au Grimaldi Forum, de « La Mégère apprivoisée », création de Jean-Christophe Maillot avec les danseurs du Bolchoï.

Puis tout au long de l'année 2015, S.E. Monsieur Henri Fissore et le groupe de travail constitué pour l'occasion de partenaires institutionnels et privés se sont basés sur le très riche programme culturel qu'offre la Principauté afin de contribuer à la réalisation de quelques 153 manifestations.

C'est dans ce contexte que les Autorités monégasques ont sélectionné quatre grands événements pour l'organisation des visites officielles consacrées à l'Année de la Russie :

- L'inauguration de l'Exposition « Les Grimaldi & les Romanov, trois siècles d'Histoire » qui s'est déroulé au Palais Princier Monaco, le 09 juillet 2015 ;
- L'inauguration de l'Exposition « de Chagall à Malevitch, la révolution des avant-gardes » Monaco, le 11 juillet 2015 ;
- Le Concert de l'Orchestre philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Maître GERGIEV dans la Cour d'Honneur du Palais Princier, le 19 juillet 2015.

La Fédération de Russie a tenu lors de ces visites à être représentée au plus haut niveau. La Principauté a ainsi accueilli Mme Olga GOLODETS, Vice-Premier Ministre de la Fédération de Russie en charge des Affaires Sociales, M. Mikhail SHVYDKOY, Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie pour la Coopération culturelle, M Alexey MESHKOV, Vice-Ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Andrey ARTISOV, Directeur de l'Agence Fédérale des Archives fédérales de la Fédération de Russie.

4. Clôture officielle de "2015 Année de la Russie à Monaco"

La clôture officielle de l'Année de la Russie a donné lieu à la dernière visite officielle des Autorités russes en Principauté et s'est déroulée, au cours de la journée du 17 décembre, s'articulant autour de deux volets, l'un économique et l'autre culturel.

Le Monaco Economic Board organisait un Forum Economique réunissant plus d'une centaine de participants. Il fut ouvert par le Président du MEB en présence de M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie, et M. Alexeï MESHKOV, Vice-Ministre des Affaires Etrangères de la Fédération de Russie. Il fut consacré à la

présentation des économies monégasques et russe ainsi qu'à la mise en relations des acteurs économiques des deux pays.

Au cours de la matinée, 3 Accords de coopération étaient signés entre le Monaco Economic Board et les principales chambres patronales russes :

- la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Russie (CCIFR)
- la Chambre de l'Union des Industriels et Entrepreneurs Russes (RSPP)
- Business Russia.

Puis en fin de matinée lors de la Conférence de presse, MM. CASTELLINI et MESHKOV se sont félicités de l'harmonieuse collaboration des dirigeants des deux pays, de la participation active des acteurs privés et ont annoncé que « l'Année de la Russie à Monaco » trouverait un écho à Moscou en 2016, année marquant les dix ans de l'ouverture des relations diplomatiques entre les deux pays.

Le 17 décembre au soir, l'Année de la Russie s'achevait par un concert donné à la Salle Garnier rendant hommage au compositeur russe Piotr Tchaïkovski suivi d'un souper à la Salle Empire en présence de S.A.S. le Prince Souverain et de S.A.R. la Princesse Caroline de Hanovre, autour desquels étaient réunies de nombreuses personnalités monégasques et russes, dont M. Vladimir MEDINSKI, Ministre de la Culture, et M. Alexeï MESHKOV, Vice-Ministre des Affaires Etrangères.

5. Les Visites Officielles et les accueils à Monaco

Près d'une vingtaine d'accueils à Monaco de personnalités ou de délégations étrangères ont été réalisés. Ils constituent une partie importante de la politique extérieure de la Principauté et prolongent la politique étrangère de S.A.S. le Prince Souverain.

C'est ainsi qu'au cours de l'année 2015, la Direction des Relations Diplomatiques et Consulaires, en étroite collaboration avec le Chambellan de S.A.S. le Prince Souverain, le Chargé de Mission pour les Affaires Protocolaires du Ministère d'Etat, le Service d'Honneur du Palais Princier, les Départements du Gouvernement Princier et la Direction de la Sûreté Publique de Monaco, a travaillé à l'organisation de ces accueils, dont les plus marquants sont détaillés ci-après.

Visite du Sous-Secrétaire d'Etat italien aux Affaires Etrangères et à la Coopération Internationale – 31 mars (p. 14).

6. Visite de travail en Principauté du Vice-Premier Ministre de la République slovaque

S.E. M. Miroslav LAJCAK, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères et européennes de la République slovaque a effectué pour la première fois une visite de travail en Principauté les 9 et 10 septembre, cette visite s'inscrivant dans le cadre des relations bilatérales existant entre les deux pays depuis 1994.

Le programme a débuté par la réception offerte par les Autorités slovaques à l'occasion de la réouverture du Consulat de la République de Slovaquie à Monaco.

Le lendemain, le Vice-Premier Ministre accompagné de sa Délégation a été reçu par S.E. M. le Ministre d'Etat, en présence de M. Gilles TONELLI, entretien durant lequel ont été abordées les questions de politique internationale et l'ouverture des négociations de la Principauté de Monaco avec l'UE.

A l'issue de cette rencontre, une réunion de travail s'est tenue au Ministère d'Etat en présence des Conseillers de Gouvernement, MM. Stéphane VALERI et Jean CASTELLINI au cours de laquelle ont été évoqués le développement des relations économiques entre la Principauté et la République slovaque, notamment au travers de la signature, le 9 septembre, d'un accord entre les Chambres Economiques des deux Etats, la négociation d'un accord en matière fiscale visant à l'échange d'information et à la non-double imposition des entreprises renforçant ainsi l'accord signé entre les deux Chambres. Les discussions ont également porté sur la négociation entamée par Monaco avec l'Union Européenne.

Un déjeuner de travail, en présence des deux Délégations, a conclu la visite.

7. Visite officielle des Capitaines Régents de la République de Saint-Marin

A l'invitation de S.A.S. le Prince Albert II, S.E. M. Andrea BELLUZZI et S.E. M. Roberto VENTURINI, Capitaines Régents de la République de Saint-Marin, se sont rendus à Monaco, le 16 septembre, dans le cadre de la première visite officielle effectuée par de Hauts représentants de la République en Principauté. Cette visite faisait suite à la visite officielle de S.A.S. le Prince Souverain, en mars 2010, dans la République de Saint-Marin.

La Principauté de Monaco et la République de Saint-Marin sont unies par des liens anciens d'amitié notamment par des relations consulaires qui existent depuis 1935 et qui ont été renforcés par l'ouverture de relations diplomatiques en 2006.

Lors de cette visite, S.A.S. le Prince Albert II a pu évoquer avec les Capitaines Régents l'actualité des Petits Etats Européens et le début des négociations avec l'Union Européenne. Un déjeuner officiel organisé au Palais Princier et la visite du Musée Océanographique concluaient cette visite.